



Master de sciences sociales

Parcours Quantifier en sciences sociales (QESS)

Mémoire de master

Discipline : Sociologie

Anouk MARTIN

Peut-on faire l'économie des familles recomposées ?

Le genre des arrangements économiques dans les familles recomposées

Mémoire encadré par:

M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA

Date de soutenance : le 5 juillet 2024

Jury:

1. M^{me} Sibylle Gollac, CNRS, CSU-CRESPPA

2. M^{me} Cécile Brousse

Remerciements

Qu'est que c'est?. C'est une phrase français avant le lorem ipsum. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Remerciements

Résumé et mots clés

Qu'est que c'est?. C'est une phrase français avant le lorem ipsum. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Etiam lobortis facilisis sem. Nullam nec mi et neque pharetra sollicitudin. Praesent imperdiet mi nec ante. Donec ullamcorper, felis non sodales commodo, lectus velit ultrices augue, a dignissim nibh lectus placerat pede. Vivamus nunc nunc, molestie ut, ultricies vel, semper in, velit. Ut porttitor. Praesent in sapien. Lorem ipsum dolor sit amet, consectetuer adipiscing elit. Duis fringilla tristique neque. Sed interdum libero ut metus. Pellentesque placerat. Nam rutrum augue a leo. Morbi sed elit sit amet ante lobortis sollicitudin. Praesent blandit blandit mauris. Praesent lectus tellus, aliquet aliquam, luctus a, egestas a, turpis. Mauris lacinia lorem sit amet ipsum. Nunc quis urna dictum turpis accumsan semper.

Mots-clés mot, mot, mot

Résumé

| Remerciements | 3 |
|---|----|
| Résumé | 5 |
| Table des matières | ę |
| Introduction | 11 |
| Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. | |
| Faire (avec) le ménage dans les données. | 15 |
| Les familles recomposées en ménage statistiques | 15 |
| De la composition à la configuration familiale | 16 |
| De la situation familiale des enfants à celle des parents | 18 |
| Les unions secondaires : des mères et des beaux-pères | 25 |
| Se remettre en couple quand on a des enfants | 25 |
| Beaux-pères et belles-mères | 28 |
| Des couples moins homogames? | 29 |
| Décrire la position sociale des familles recomposées : une approche par les | |
| configurations conjugales | 33 |
| Une approche multidimentionelle et configurationelle | 34 |
| Des configurations familiales dans l'espace social | 36 |
| La recomposition familiale, une configuration située socialement | 41 |
| Chapitre 2. Rester mère isolée. | 43 |
| Faire l'économie des ménages recomposées | 43 |

| De la categorie administrative à la categorie statistique. naissance du | |
|---|-----|
| ménage comme unité budgétaire | 43 |
| Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités | |
| intra-familiales | 45 |
| Saisir les arrangements économiques familiaux dans l'enquête Budgets de | |
| famille | 49 |
| Des "causes communes" aux périmètres plus limité | 50 |
| Dépenses féminines et dépenses masculines | 50 |
| Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles | |
| traditionelles | 53 |
| Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques | 56 |
| Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations | 59 |
| Les effets différenciés de la parentalité sur les revenus et des femmes | 59 |
| Renforcées par une plus faible contribution des ex-conjoints | 59 |
| Qui produisent des inégalités de consommations à l'interieur des ménages | 60 |
| Des dépenses individualisables | 60 |
| Des dépenses spécifiques aux enfants plus faibles | 62 |
| [Inégalités dans les consommations individualisables masculines et féminines?] | 62 |
| [Qui s'explique par des inégalités de revenus et des budgets séparés] | 63 |
| [Inégalités de revenus entre conjoints, souvent en faveur des hommes, souvent | |
| des beaux-pères] | 63 |
| [Contribution des ex-conjoints plus faible] | 63 |
| [Budgets plus séparés] | 63 |
| Charten 9 Day ballon was | c F |
| Chapitre 3. Des belles mères | 65 |
| Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique | 65 |
| Une charge de travail domestique a priori mieux répartie entre hommes et femmes | |
| [Les parents en font + que dans le familles nucléaires] | 66 |
| La mise au travail domestique des belles-mères | 66 |
| Subititution travail doestique des belles-mères à des services marchands dans | 0.0 |
| lorsque les pères sont les plus riches | 66 |
| Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre | |
| monoparentalité et recompositions familiales | 66 |

| Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés | 67 |
|--|----|
| Des remises en couple encadrées par l'Etat? | 67 |
| Complexifier la parenté légale | 69 |
| Le niveau de vie dans les familles recomposées | 70 |
| Un niveau de vie subjectif qui s'éloigne de l'indicateur dans les familles | |
| recomposées | 73 |
| Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple | 73 |
| Des arrangements fiscaux spécifiques | 74 |
| Bibliographie | 79 |
| Littérature | 79 |
| R Packages | 86 |
| Annexes | 87 |
| Statistiques descriptives des différentes sous-populations | 87 |
| Analyse factorielle | 88 |
| Contributions aux dimentions de l'ACM | 88 |
| Classification ascendante hiérarchique | 88 |
| Budgets | 93 |
| Reproductibilité | 93 |

Introduction

Encadré n° 1: Enquête Budget de famille 2017

L'enquête Budget des familles qui présente plusieurs avantages. Elle fournit un descriptif de tous les habitants du ménage et pas seulement de ceux concernés par l'enquête. Pour chacun d'entre eux, les liens avec les autres membres du ménage sont renseignés. Elle permet donc d'identifier les ménages correspondant à des familles recomposées. Le module destiné aux enfants résidants hors domicile permet également d'identifier les familles recomposées ponctuellement par les visites des enfants. En d'autres termes, cette enquête permet de dépasser l'unité statistique du ménage à la fois en interne et en externe. La taille de l'échantillon de l'enquête Budget des familles (n = 29 000) permet également d'espérer obtenir des effectifs suffisant dans la catégorie de « famille recomposée ». En outre, le volet 2017 contient un sur-échantillon de 2000 familles monoparentales qui permettra d'augmenter la significativité des comparaisons. Les informations détaillées sur chacun des membres du ménage, ainsi que sur les enfants hors domicile permettront de caractériser sociologiquement très finement ces familles. Grâce aux informations détaillées sur chacun des membres présentes dans l'enquête Budgets des familles, il est possible de comparer les situations individuelles des conjoints, notamment en termes de volume et de structure de revenus. Ensuite, cette enquête recense les dépenses individuelles de tous les individus de plus de 14 ans appartenant au ménage enquêté, y compris les services non-rémunérés effectués au sein du ménage. Ceci permet à la fois de saisir ce qui est dépensé par chacun des membres et le travail domestique effectué par ceux-ci, en d'autres termes leurs contributions matérielles aux charges du ménage. Il est ainsi possible de comparer la manière dont les individus contribuent à la production domestique dans les familles recomposées, nucléaires ou monoparentales entre les différents types de familles recomposées (selon que la famille est recomposée par un homme, une femme ou les deux, selon que les conjoints ont des enfants communs ou non). Un intérêt particulier sera porté aux dépenses et services qui concernent les enfants afin de mieux comprendre les modalités de leur prise en charge selon le sexe des conjoints. L'économie domestique ne se borne pas non plus aux frontières du logement. Les variables concernant les dépenses effectuées pour les enfants hors domicile seront également exploitées. La délégation d'une partie du travail domestique ou parental par recours au marché sera également étudiée. Enfin les montants précis des allocations perçues, des pensions alimentaires reçues et des impôts dû permettra, par la comparaison avec les familles monoparentales et les familles nucléaires, de donner quelques premières pistes sur les conséquences économiques des recompositions familiales. 12

Consignes mémoire |

1 – Introduction | 1.1 - Construction de l'objet (10 pages / 30 000 signes) Revue de littérature française et/ou internationale Énoncé de la question de recherche et développement de la problématique. Annonce du plan et de la logique des différentes parties (« sous-questions »). | 1.2 - Présentation des données (3 pages ou 20 pages suivant l'intensité du travail demandé) Choix des sources et modes de collecte de la base de données Base de données originale : Description de l'enquête (sur qui? sur quoi?), mode de collecte des données, mode de saisie, apurement de la base... Aspiration de données web : mode d'aspiration, origine et types de données collectées, apurement de la base... Utilisation de bases de données déjà construites, obtenues par l'intermédiaire du Centre Quételet ou d'autres fournisseurs : Détails de l'enquête (sur qui? sur quoi?), mode de collecte des données, mode de saisie, apurement de la base... Structure et contenu de la base de données utilisée Date de collecte des données et date de production de la base Population concernée, nombre d'individus Nature des variables utilisées Intérêts et limites des données pour la question de recherche | | 2 - Développement Suivant les chapitres annoncés dans l'introduction (minimum 2, rarement plus de 5). Dans chaque chapitre : -Quelle est la question traitée? - Quelles sont les méthodes utilisées permettant d'y répondre? - Résultats importants (ne pas commenter intégralement les tableaux) -Commentaires et analyse distanciée - Positionnement par rapport à la littérature sur le sujet (compléments, différences, etc). - Discussions sur les précautions à prendre sur l'utilisation des données, sur l'interprétation des méthodes et résultats. - Conclusions : quel est l'apport à la question initiale? Transition vers chapitre suivant. | | 3 -Conclusion (3 pages/10 000 signes) Rappel de la question de départ, des données et des méthodes. Synthèse des principaux résultats. Retour réflexif sur l'apport et les limites du mémoire. Références bibliographiques

Introduction

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

La construction de typologie familiales selon la composition des groupes domestiques et la structure des relations entre individus résidant ensemble est un exercice classique en sociologie de la famille (Durkheim, 1975; Le Play, 1874; Parsons, 1968) et en anthropologie sociale (Laslett, 1983; goldelier?). Pour ces auteurs, décrire les formes que prennent la famille permet d'analyser l'évolution des relations entre apparentés dans le temps, et plus généralement d'inférer des changements macro-sociologiques. Se faisant, ces typologies tendent à sur ou sous-estimer le caractère nouveau de certaines formes identifiées. Par ailleurs, comme toute typologie, elles échouent à prendre en compte la diversité des formes familiales ainsi que leur relative fluidité au cours de la vie d'un individu. Il ne s'agit donc pas ici, de proposer une nouvelle typologie des formes familiales, qui saisirait mieux que d'autres la réalité sociologique des familles ou les évolutions récentes de la société, mais simplement de proposer des catégories opérantes pour l'analyse des relations économiques au sein de la famille.

Les familles recomposées en ménage statistiques

citer Toulemont, les pères dans la stat et **Évolution des situations familiales** à travers les recensements français de 1962 à 2009

De la composition à la configuration familiale

Alors que dans les années 1970, la monoparentalité est constituée en une catégorie statistique capable d'éclairer l'administration de cette population (Martin-Papineau, 2003), les familles recomposées et les familles nucléaires continuent d'être assimilées dans la plupart des enquêtes statistiques. Avant 1990, la majorité des enquêtes statistiques ne permettent tout simplement pas de les distinguer (Desplanques, 1993). Aujourd'hui, si elles sont identifiables, elle ne sont pas a priori distinguées des familles nucléaires. La mise en place du tronc commun des enquêtes ménages (TCM), module de questions commun à une grande partie des enquêtes ménages de l'INSEE, à partir de 1990 a participé à l'uniformisation des variables codant les catégories de ménages. Ainsi le type de ménage est généralement codé en cinq catégories héritières de la typologie de Laslett (1983) : "Personne seule", "Couple sans enfant", "Couple avec au moins un enfant", "Famille monoparentale", et "Autre type de ménage (ménage complexe)", comme c'est le cas dans l'enquête Budget de famille (2017).

Table 2 – Types de ménage selon l'INSEE

| | Part (en %) | Effectifs non pondérés |
|--|-------------|------------------------|
| Type de ménage (TCM) | | |
| Personne seule | 35 | 4 710 |
| Couple avec au moins un enfant | 27 | 4 668 |
| Couple sans enfant | 26 | 4 075 |
| Famille monoparentale | 9,1 | 2 715 |
| Autre type de ménage (ménage complexe) | 2,8 | 810 |
| Ensemble | 100 | 16 978 |

Source : Budget de famille, 2017

Champ: ménages ordinaires résidant en France (N = 16978).

Lecture : Parmis les ménages ordinaires résidant en France en 2017,

35% sont des personnes seules.

Cette approche, qui s'intéresse seulement à la composition des ménages et non au liens entre individus ne permet pas de distinguer les familles recomposées des familles nucléaires, elle assimile toutes les couples avec enfants indépendants des liens juridiques, économiques ou affectifs qui unissent ces individus. Elle s'inscrit dans la théorie économique du ménage, qui suppose, qu'il soit composé ou non de plusieurs individus, que le comportement économique du ménage est assimilable à celui d'un individu unique (Donni et Ponthieux, 2011). En conséquence, les revenus individuels sont considérés comme communs et les dépenses également partagées (Bessière et Gollac, 2016). Dès lors, seule la composition du ménage importe, pour pouvoir appliquer des échelles d'équivalences et

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

rendre ainsi comparables des ménages composés différemment.

Si les grandes enquêtes de l'INSEE ne proposent généralement pas de variables permettant de distinguer les familles nucléaires des familles recomposées, le Tronc Commun des enquêtes Ménages (TCM) permet de récolter systématiquement des informations sur les liens entre les individus d'un même ménage. Dans l'enquête Budget de famille (2017), pour chaque individu, sont renseignés les liens entretenus avec chaque autre individu appartenant au même ménage.

TABLE 3 – Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu de NOI = X (X de 01 à 20)

| Valeur | Modalite |
|--------|---------------------------|
| 00 | Sans objet $(LIEN(A,A))$ |
| 01 | Conjoint |
| 02 | Enfant |
| 03 | Parent |
| 10 | Frère, sœur |
| 21 | Petit-enfant |
| 22 | Grand-parent |
| 31 | Beau-fils, belle-fille |
| 32 | Beau-parent |
| 40 | Autre lien familial |
| 50 | Lien familial indéterminé |
| 60 | Ami |
| 90 | Autre lien non familial |

Note:

Source : Dictionnaire des codes de l'enquête Budget de famille, 2017.

A priori, les liens entre beaux-parents et beaux-enfants sont renseignées (modalités 31 et 32). Cependant en cherchant les questions à l'origine du code de ces variables, on comprend que ces modalités correspondent en réalité des relations avec la belle-famille, c'est-à-dire les parents du conjoint. L'absence de cette modalité témoigne de l'impensé que constitue ce type de relations dans la statistique publique. Quoiqu'il en soi, à partir des liens d'alliance et de filiation renseignés (liens parentaux et conjugaux), il est possible d'identifier les ménages dans lesquels un couple vit avec au moins un enfant qui n'est pas issu de leur union.

Par ailleurs, il ne suffit pas de s'intéresser aux liens entre les individus appartenant à un même ménage ou même à un unique logement, puisque la famille peut déborder ce cadre (Toulemon, 2011); Bonvalet (2003)]. L'enquête Budget de famille, donne justement un certains nombre d'informations sur les parents des individus, y compris lorsqu'ils ne vivent pas avec eux.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Table 4 – Présence des parents dans le logement

| | Part | Effectifs non pondérés |
|-----------------|-----------|------------------------|
| Père | | |
| Cohabitant | 23% | 9 907 |
| Décédé | 39% | $15\ 572$ |
| Inconnu | $0,\!6\%$ | 310 |
| Non-cohabitant | 38% | 17 027 |
| Manquant | 62 | 62 |
| Mère | | |
| Cohabitante | 28% | 15 302 |
| Décédée | 29% | 11 160 |
| Inconnue | $0,\!1\%$ | 53 |
| Non-cohabitante | 43% | 16 359 |
| Ensemble | 100% | $42\ 874$ |

Source: Budget de famille, 2017 Champ: Individus (N = 42874).

Lecture : Parmis les individus vivant en ménages ordinaires

en France en 2017, 23% vivent avec leur père

En croisant donc les deux variables ci-dessus, nous pouvons identifier les cas de familles monoparentales selon que l'autre parent réside ailleurs ou que celui-ci est décédé ou inconnu. L'enquête Budget de famille fournit également des informations sur les enfants vivants hors du domicile de leurs parents grâce à une table de données spécifiques à ces individus.

Table 5 – Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile

| | Part | Effectifs non pondérés |
|--|------|------------------------|
| Lieu de résidence de l'enfant vivant hors-domicile | | |
| Chez son père ou sa mère | 38% | 925 |
| Dans son propre logement | 50% | $1\ 441$ |
| En logement collectif (cité universitaire, foyer, internat,) | 4,6% | 152 |
| Logé ailleurs | 7,2% | 370 |
| Manquant | 12 | 12 |
| Ensemble | 100% | 2 904 |

Source : Budget de famille, 2017

Champ : Enfant résidant hors domicile d'un de leur parent vivant enménages ordinaires résidant en

France (N = 2904).

Lecture: Parmis les enfants vivants hors domicile d'un de leur parent en 2017, 38% vivaient

chez l'autre parent

On peut ainsi identifier les parents n'ayant pas la garde principale de leur enfant résidant chez l'autre parent. C'est grâce à cet ensemble de variables que l'on peut distinguer les structures familiales recomposées des structures familiales traditionnelles.

De la situation familiale des enfants à celle des parents

Lorsqu'il s'agit de quantifier l'isolement parental et les recompositions familiales, la statistique publique adopte souvent le point de vue des enfants : "Un enfant sur dix vit

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

dans une famille recomposée" ou "En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile" titrent les dossiers de l'INSEE consacrés à ces questions (Algava, Bloch et Vallès, 2020; Lapinte, 2013; **toulemon?**).

[Plutôt, c'est des approches assez récentes. Nuancer ça. Deux problématiques : 1) méthodologiques (question prtaiques, enfants qui appartiennent a plusieurs ménages) 2) perspective devenir des enfants du divorce (Pe de singly, claude martin, sur le misérabilisme). Claude Martin, sur les familles monoparentales.]

Il s'agit là d'une conception de la famille conforme à celle proposée par la sociologie de la famille des années 2000, selon laquelle c'est "l'enfant qui fait la famille" (Singly, 2017, p. ??). Cependant, la focalisation sur la situation de l'enfant pour décrire les situations de monoparentalité ou de recomposition familiale semble également charrier un certain misérabilisme. Ces titres ne sont pas sans rappeler ceux des travaux statistiques sur les "enfant pauvres", dont la production est souvent déterminée par des préoccupations politiques et sociales et qui, par l'intermédiaire de la figure de l'enfant, font appel au pathos (Stettinger, 2014). En outre, écrire les statistiques du point de vue des enfants parait d'autant plus problématique que ceux-ci sont rarement interrogés et que leur situation est presque toujours déduite des déclarations de leurs parents. Ainsi, si nous adoptons également une démarche qui part des situations familiales des enfants pour décrire les groupes familiaux, c'est pour des questions de comparabilité avec les travaux existants sur le sujet.

Avant d'essayer d'identifier la situation familiale des enfants, il nous faut d'abord définir ce qu'on entend par "enfant". D'un point de vu sociologique, il n'est pas si aisé de circonscrire cette catégorie d'individus : "enfant" désigne tout aussi bien l'appartenance à une classe d'âge, un statut civil et pénal - celui de mineur -, et une position dans les rapports entre générations familiales. D'un point de vue de la statistique publique, un enfant est "une personne célibataire, qui n'est pas en couple avec une personne de son ménage (au sens des enquêtes auprès des ménages), ayant un parent (père ou mère) dans son ménage, et n'étant pas lui-même parent (père ou mère) d'une personne de son ménage". Aucune limite d'âge n'étant fixée, l'INSEE privilégie donc une définition de l'enfance comme position dans les rapports familiaux au sein du ménage. Dans l'enquête Budget de famille on dénombre ainsi 14722 enfants au sens du TCM. Pour être en mesure de comparer

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

nos résultats avec ceux produit par la statistique publique, nous aurions aimé choisir de conserver. En pratique, cela signifie que certains des enfants en questions sont très âgés. En effet, l'âge maximum des enfants se situe donc à 75 ans. En particulier, les enfants les plus agés apparaissaient presque systématiquement dans des ménages monoparentaux, c'est-à-dire composé d'un enfant en age adulte et de son parent particulièrement âgé. A l'inverse, lorsqu'on exclu ces cas, les ménages monoparentaux ont en moyenne des enfants plus jeunes que les autres ménages avec enfants. Conserver une définition de l'enfant sans critère d'âge conduisait ainsi a assimiler deux situations qui ne nous paraissent similaires : Un parent seul ayant à sa charge de jeunes enfants et un enfant ayant sa charge un parent âgé. Par ailleurs, si dans le cadre de l'étude des familles recomposées nous nous intéressants aux structures familiales monoparentales, c'est en tant qu'elles précèdent, généralement, la remise en couple et la formation de familles recomposées. Ainsi, nous avons choisit d'établir un critère d'âge. Nous avons considérer comme enfant les enfants au sens du TCM âgés de moins de 25 ans. Loin d'être parfaitement arbitraire, ce seuil parait correspondre à un changement dans le mode d'administration des populations. L'âge constitue en effet, avec le sexe et la nationalité, une des grandes catégorie d'État (rennes2019?; mauger2015?). Produit par les institutions (chamboredon1973?; guillemard2005?; lenoir1979?), la partition enfance, jeunesse, âge adulte, vieillesse rythme les biographies individuelles. Ainsi l'enfance et la jeunesse sont caractérisées par l'instauration d'une dépendance financière à l'égard des adultes (dunezat2023?). L'âge de 25 ans constitue seuil à partir du quel les enfants ne peuvent plus être rattachés au foyer fiscal de leur(s) parent(s) et à l'ouverture de droit au Revenu de Solidarité Active (RSA) (lima2008?).

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

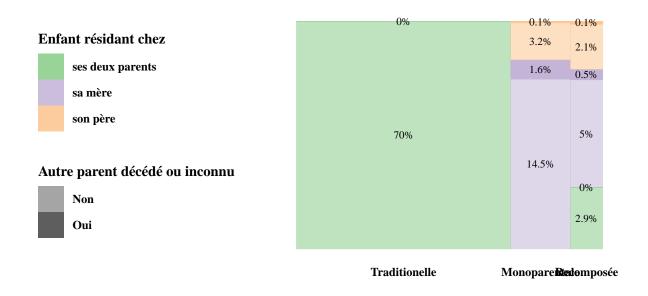


FIGURE 1 – Situation familiale des enfants

[Ajouter une note au graphique + préciser que ce sont des %]

On retrrouve ici les chiffres du recensement de 2018 (Algava, Bloch et Vallès, 2020). [Peut-être commenter un peu plus les différences de situations survant que l'autre parent est décédé ou inconnu ou non]

Pour ce qui est des enfants résidant hors domicile d'un parent, qui sont hors champ de l'enquête mais apportent des informations sur les ménages enquêtés, des informations ont été récoltées sur les enfants qui apportent une aide économique à leur parent ou à qui le parent apporte une aide. Dans un soucis de cohérence, nous avons adopté une définition proche de celle des enfants du ménage. Sont ainsi considérés comme enfants vivant hors domicile, les enfants résidant ailleurs s'ils sont célibataires et sans enfants et qu'ils ont moins de 25 ans. Ils sont au nombre de 1177 dans l'enquête.

A partir des situations familiales des enfants, il est ainsi possible de déterminer celles des parents. Pour chaque enfant, nous avons récupéré, lorsqu'ils était disponible, l'identifiant du père, de la mère, du conjoint ou de la conjointe du père et du conjoint ou de la conjoint de la mère. En comparant, l'identifiant du conjoints et conjointe de chaque parent à celui de l'autre parent, nous avons pu déterminer pour chaque enfant, l'identifiant des parents et des beaux-parents lorsqu'ils existaient. Ainsi pour chaque individu de l'enquête nous avons pu déterminé s'il était parent, s'il était beau parent, le

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

nombre d'enfants et de beaux-enfants (dans le ménage et hors domicile) ainsi que leur âge moyen. Dans un soucis de cohérence et d'intelligibilité des résultats nous n'avons conservé ces informations que pour les adultes ou en couple avec un adulte. Nous avons définit la catégorie des adultes en miroir des enfants, comme l'ensemble des individus qui ne sont pas enfants au sens du TCM et qui ont 25 ans ou plus et moins de 65 ans. Encore une fois, ces critères d'âge ont été choisis en fonction de seuils qui nous paraissent refléter des transformations dans l'administration des populations. L'âge de 65 ans correspond à l'âge d'ouverture des droits au minimum vieillesse (ASPA) et est proche de l'age conjoncturel moyen de départ à la retraite (63 ans pour les femmes et 62 ans et deux mois pour les hommes).

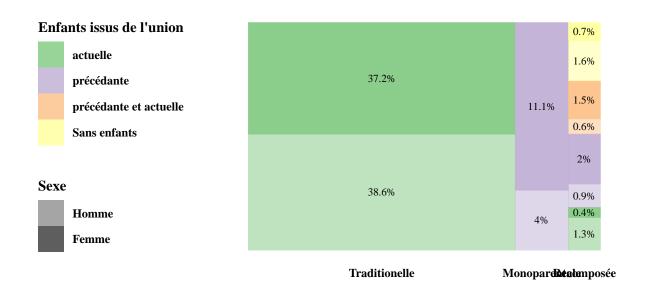


FIGURE 2 – Situation familiale des adultes

A partir des variables ainsi produites sur les parents, nous avons pu identifier les personnes en couple. Pour classer les différents ménages en fonction de leur structure familiale, seuls les couples dont au moins un des deux membres était personne de référence du ménage ont été retenus. En reprenant la typologie de ménage de l'Insee (Personne seule sans enfant, personne seule avec enfant, couple sans enfants, couple avec enfants et ménages complexes) nous avons distingué, parmi les couples avec enfants, ceux dont au moins ceux dont au moins un des membres était beau-père ou belle-mère d'enfants vivants dans le ménage de ceux ou l'ensemble des enfants du ménage étaient issus de l'union conjugale actuelle. Par soucis de fluidité, nous parlerons ainsi souvent de familles

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

recomposées pour désigner ces ménages présentant une configuration familiale recomposée. Pour autant, il faut garder à l'esprit que la recomposition familiale est une phénomène qui débrode largement l'échelle du ménage. Ces familles recomposées sont ainsi au nombre de 634 dans l'enquête. Elle représentent 4% des ménages formées par au moins un adulte âgé d'au moins 25 ans et de moins de 65 ans et 8,5% de ces ménages vivants avec un ou des enfants, contre 23,8% de familles monoparentales et 67,7% de familles traditionnelles.

| Caractéristique | Homme, $N = 625$ | Femme, $N = 651$ | p-valeur |
|--------------------------|--------------------|------------------|----------|
| n_NEnfantsCoupleHD | | | |
| Aucun | 100% | 100% | |
| Un | < 0,1% | < 0,1% | |
| Deux | 0% | 0% | |
| Trois | 0% | 0% | |
| Quatre et plus | 0% | 0% | |
| $n_AgeEnfantsCoupleHD$ | | | >0,9 |
| 20 | 93% | 93% | |
| 23 | $7,\!2\%$ | 7,2% | |
| $n_NEnfantsUnionAntHD$ | | | < 0,001 |
| Aucun | 85% | 98% | |
| Un | $9{,}3\%$ | 1,9% | |
| Deux | $3,\!3\%$ | 0,2% | |
| Trois | 0.9% | 0% | |
| Quatre et plus | $1,\!3\%$ | 0% | |
| $n_AgeEnfantsUnionAntH$ | D 17,64 ans | 19,97 ans | 0,007 |
| $n_NEnfantsHD$ | | | < 0,001 |
| Aucun | 85% | 98% | |
| Un | 9,4% | 1,9% | |
| Deux | $3,\!3\%$ | $0,\!2\%$ | |
| Trois | 0.9% | 0% | |
| Quatre et plus | $1,\!3\%$ | 0% | |
| $n_AgeEnfantsHD$ | 17,65 ans | 19,97 ans | 0,006 |
| Effectifs | 627 | 649 | |

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

| Enfant(s) issu(s) de | Homme, $N = 625$ | Femme, $N = 651$ | p-valeur |
|--------------------------------|--------------------|------------------|----------|
| Union actuelle | | | |
| Aucun | 100% | 100% | |
| Un | <0,1% | < 0,1% | |
| Deux | 0% | 0% | |
| Trois | 0% | 0% | |
| Quatre et plus | 0% | 0% | |
| Age moyen | | | >0,9 |
| Union(s) anterieure(s) | 93% | 93% | |
| 23 | $7,\!2\%$ | 7,2% | |
| $n_NEnfantsUnionAntHD$ | | | < 0,001 |
| Aucun | 85% | 98% | |
| Un | $9,\!3\%$ | 1,9% | |
| Deux | $3,\!3\%$ | 0,2% | |
| Age moyen | 0.9% | 0% | |
| Ensemble | $1,\!3\%$ | 0% | |
| ${ m n_AgeEnfantsUnionAntHI}$ | O 17,64 ans | 19,97 ans | 0,007 |
| n_NEnfantsHD | | | < 0,001 |
| Aucun | 85% | 98% | |
| Un | 9,4% | 1,9% | |
| Deux | $3,\!3\%$ | 0,2% | |
| Age moyen | 0.9% | 0% | |
| Quatre et plus | $1,\!3\%$ | 0% | |
| $n_AgeEnfantsHD$ | 17,65 ans | 19,97 ans | 0,006 |
| Effectifs | 627 | 649 | |

[Peut-être faire carrément une autre sous partie avec une description de la composition des ménages dans les cas de configuration recomposées? nombre age des enfants, couples de mêmes sexe]

Les unions secondaires : des mères et des beaux-pères

Les beaux-parents et les parents ne ressemblent pas nécessairement dans les familles recomposées. Comme les parents de familles monoparentales sont le plus souvent des mères, les parents de familles recomposées sont le plus souvent des femmes. Dans les familles recomposées, ce sont le plus souvent elles qui ont des enfants issus d'une union précédentes. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à avoir des enfants à la fois issus d'union précédente et actuelle (79,6% sont des femmes quand 20,4% sont des hommes). Ainsi les beaux-parents sont le plus souvent des hommes : 85,9% des beaux-parents n'ayant pas d'enfants sont des beaux-pères et 86,9% de ceux ayant des enfants issus de l'union actuelle sont des beau-pères de ceux ayant des enfants sont des beaux pères.

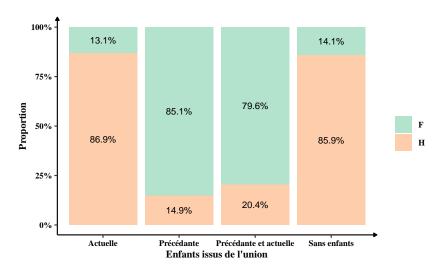


FIGURE 3 – Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents

Se remettre en couple quand on a des enfants

Les parents remis en couple présentent des caractéristiques sociales spécifiques par rapport à ceux en couple avec l'autre parent de leurs enfants et ceux célibataires.

[Changement de recodage des variables ici, a priori les constats restent bon mais il faut changer les pourcentages]

Les parents de familles monoparentales et recomposées apparaissent moins diplômé.e.s que ce de familles traditionnelles : ils et elles sont moins souvent diplômé.e.s d'un bac+5 ou plus (9% contre 15%) et plus souvent diplômé.e.s du brevet des collèges ou sans diplôme (24% et 21% contre 17%). Ils et elles appartiennent donc logiquement moins

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Table 8 – Caractéristiques sociales des parents

| | Tr | aditione | elle | Re | compo | sée | Monoparentale | | | | | |
|---|-------|----------|-------|-----|---------|------|---------------|------|------|--------|-------|-------|
| Caractéristique | Ens | Père | Mère | Ens | ns Père | Mère | Ens | Père | Mère | Ens | Père | Mère |
| AG | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne | 42 | 43 | 41 | 42 | 42 | 41 | 44 | 46 | 43 | 42 | 43 | 42 |
| ET | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 7 | 9 | 8 | 9 | 8 | 8 | 8 |
| DIP7, % | | | | | | | | | | | | |
| Doctorat, ingénieur, grande école | 6 | 9 | 4 | 1 | 2 | 0 | 4 | 8 | 3 | 6 | 8 | 4 |
| Master, bac+6 | 9 | 7 | 10 | 8 | 6 | 9 | 6 | 4 | 6 | 8 | 7 | 9 |
| Licence, BTS, DUT, santé social | 26 | 22 | 31 | 23 | 19 | 25 | 23 | 24 | 23 | 25 | 22 | 29 |
| Baccalauréat | 19 | 17 | 20 | 23 | 24 | 22 | 18 | 11 | 20 | 19 | 18 | 20 |
| CAP ou BEP | 24 | 28 | 19 | 26 | 30 | 22 | 26 | 35 | 24 | 24 | 28 | 20 |
| Brevet des collèges | 5 | 5 | 5 | 6 | 4 | 7 | 5 | 6 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Sans diplôme ou CEP | 12 | 13 | 11 | 14 | 14 | 14 | 19 | 12 | 20 | 13 | 13 | 13 |
| CS12, % | | | | | | | | | | | | |
| Petit-e indépendant-e | 7 | 10 | 4 | 6 | 10 | 3 | 4 | 9 | 3 | 7 | 10 | 3 |
| Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale | 14 | 18 | 9 | 9 | 12 | 6 | 9 | 17 | 7 | 13 | 18 | 8 |
| Cadre du public/culture | 5 | 5 | 6 | 4 | 3 | 5 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 | 6 |
| Médiateur-ice | 16 | 11 | 22 | 17 | 13 | 19 | 18 | 16 | 18 | 16 | 11 | 21 |
| Technicien-ne | 7 | 11 | 3 | 5 | 10 | 2 | 2 | 6 | 1 | 6 | 10 | 2 |
| Employé-e qualifié-e | 13 | 7 | 19 | 17 | 8 | 24 | 19 | 5 | 22 | 14 | 7 | 20 |
| Employé-e non qualifié-e | 9 | 2 | 15 | 9 | 4 | 13 | 14 | 3 | 16 | 9 | 3 | 15 |
| Ouvrier-e qualifié-e | 13 | 23 | 3 | 14 | 28 | 4 | 8 | 26 | 3 | 12 | 24 | 3 |
| Ouvrier-e non qualifié-e | 5 | 6 | 4 | 9 | 8 | 9 | 7 | 7 | 7 | 6 | 7 | 5 |
| Retraité-e | 2 | 3 | 1 | 1 | 0 | 1 | 3 | 4 | 3 | 2 | 3 | 2 |
| Autre inactif-ve | 8 | 3 | 14 | 10 | 3 | 15 | 12 | 4 | 14 | 9 | 3 | 14 |
| n_REVENUS, % | | | | | | | | | | | | |
| Sans revenus | 5 | 3 | 8 | 6 | 2 | 9 | 11 | 5 | 12 | 6 | 3 | 9 |
| Moins de 550 | 10 | 6 | 14 | 10 | 5 | 13 | 14 | 5 | 16 | 10 | 5 | 15 |
| Entre 550 et 850 | 5 | 3 | 7 | 6 | 5 | 7 | 8 | 5 | 8 | 5 | 3 | 7 |
| Entre 850 et 1250 | 10 | 7 | 13 | 11 | 9 | 13 | 12 | 5 | 13 | 10 | 7 | 13 |
| Entre 1250 et 1850 | 21 | 19 | 22 | 21 | 21 | 21 | 20 | 25 | 19 | 21 | 20 | 22 |
| Entre 1750 et 2250 | 18 | 21 | 15 | 19 | 24 | 16 | 14 | 20 | 13 | 17 | 21 | 14 |
| Entre 2250 et 2950 | 15 | 18 | 12 | 15 | 18 | 12 | 11 | 17 | 10 | 14 | 18 | 11 |
| Plus de 2950 | 16 | 23 | 9 | 11 | 16 | 8 | 11 | 19 | 9 | 15 | 23 | 9 |
| n_PATRIMOINE, % | | | | | | | | | | | | |
| Sans économies | 33 | 34 | 32 | 36 | 34 | 37 | 40 | 36 | 41 | 34 | 34 | 34 |
| Moins de 1000 | 14 | 13 | 15 | 21 | 24 | 18 | 20 | 15 | 21 | 15 | 14 | 16 |
| Entre 1 000 et 4 000 | 15 | 14 | 16 | 15 | 12 | 18 | 14 | 11 | 14 | 15 | 14 | 16 |
| Entre 5 000 et 10 000 | 14 | 13 | 14 | 10 | 12 | 8 | 9 | 8 | 10 | 13 | 12 | 13 |
| Plus de 10 000 | 25 | 26 | 23 | 19 | 19 | 18 | 17 | 29 | 15 | 23 | 26 | 21 |
| LOGEMENT, % | | | | | | | | | | | | |
| Accédant à la propriété en titre | 45 | 45 | 44 | 39 | 38 | 39 | 18 | 30 | 15 | 41 | 44 | 38 |
| Accédant à la propriété herbergé | 1 | 1 | 2 | 3 | 3 | 3 | | | | 1 | 1 | 1 |
| Autre | 1 | 1 | 1 | 5 | 5 | 4 | 3 | 5 | 3 | 2 | 2 | 2 |
| Locataire | 29 | 30 | 29 | 41 | 42 | 41 | 66 | 46 | 71 | 35 | 31 | 38 |
| Propriétaire ou copropriétaire en titre | 22 | 22 | 21 | 11 | 12 | 10 | 12 | 18 | 11 | 20 | 21 | 18 |
| Propriétaire ou copropriétaire herbergé | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Ensemble, % | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Effectifs, n (unweighted) | 7 171 | 3 580 | 3 591 | 959 | 393 | 566 | 2 270 | 256 | 2014 | 10 400 | 4 229 | 6 171 |

 $^{^{1}}$ %; n (unweighted)

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en France (N=2).

souvent cadres et professions intellectuelles supérieures que les autres(13% et 12% contre 18%). Ces parents ont également des revenus plus faibles que les parents en couple avec l'autre parent de leurs enfants (1536 et 1696 euros mensuel en moyenne contre 1980) et des patrimoines moins élevés (9 720 et 9 182 euros en moyenne contre 13 247 euros). Ils et elles sont en effets moins souvent propriétaires sans crédit de leur logement (12 et 13% contre 23% dans les familles traditionnelle). Ces caractéristiques socio-démographiques partagées entre les parents de familles monoparentales et celles de familles recomposées, relativement stables au cours de la trajectoire individuelle, confirment la continuité biographique entre période de monoparentalité et remise en couple. Cette continuité n'est cependant pas

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

identique pour les hommes et les femmes. En effet, si les mères de familles monoparentales et recomposées se ressemble, les pères de familles monoparentales et recomposées semblent présenter des caractéristiques assez différentes. La ressemblance observée en moyenne est liée, pour partie à une écrasante sur-représentation des femmes dans les parents de familles monoparentales et recomposées [CHIFFRES]. En effet, les mères de familles recomposées ont des revenus assez proches des mères de familles monoparentales (1 430 euros mensuels contre 1 386). Il en va de même pour les patrimoines : les mères de familles recomposée possèdent en moyennes 8 444 euros contre 8 368 pour celles qui sont célibataires. Elle sont sous représentés chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (11% contre 14% chez les mères de familles traditionnelles). Les mères de familles recomposées sont cependant un peu plus diplômées que les mères de familles monoparentales : si elles aussi rarement diplômes d'un bac+5 ou plus, elles sont plus nombreuses à être avoir un diplôme bac+1 à bac+3 (25% contre 22%) et moins nombreuses à être sans diplôme ou simplement le Brevet des collèges (22% contre 18%). En ce qui concerne les pères de familles recomposées ils se distinguent assez nettement des pères célibataires. Ceux-ci sont moins diplômés: 27% ont un diplôme du supérieur contre 35% des pères de familles monoparentales. Ils sont ainsi logiquement sur-représenté dans les professions les moins qualifiées : 48% sont ouvriers ou employés et seulement 15% sont cadre ou professions intellectuelle supérieure, contre 40% d'employés et ouvriers et 20% de cadres chez les pères célibataires. On observe des résultats similaires en matière de patrimoine et de revenus : les pères célibataires gagnent plus et possèdent plus que les pères de familles recomposées. Ainsi les pères célibataires sont 18% à être propriétaires du logement ou ils vivent, contre Cette différence tient en réalité aux caractéristiques très spécifiques des pères célibataires, au regard des mères célibataires, qui les rapprochent des pères de familles traditionnelles. Cas marginal chez les hommes, le fait d'élever seul ses enfants semble conditionner à la dispositions de ressources économiques, matérielles et culturelles importantes. [BIBLIO qui va dans ce sens]. On peut avancer plusieurs hypothèses liés aux bénéficies différenciés à la conjugalités des hommes et des femmes. Ainsi, si la continuité entre situation de monoparentalité et remise en couple apparaît assez nette pour les femmes, elles l'est beaucoup moins pour les hommes. Les hommes reformant des unions apparaissent très différents de ceux élevant leurs enfants seuls. En premier lieu, le niveau de diplôme, la profession, le revenu et le patrimoine peuvent influencer la probabilité de

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

se remettre en couple d'avantage pour les hommes ayant des enfants à charge que pour les femmes dans cette situation. Dans ce cas, cela signifie que les hommes les plus doté culturellement et économiquement se remettrait moins en couple que ceux disposant de moins de ressources. Moins contraints sur le plan économique, les avantages matériels et financier à la conjugalité et à la cohabitation jouent peut-être relativement moins pour eux que ceux disposant de plus faibles ressources. L'autre explication tient au fait que la situation de monoparentalité ne précédé pas nécessairement la recomposition familiale. En effet, la remise en couple d'un parent d'ayant pas la garde de ses enfants pourrait favoriser l'obtention de la garde de ceux-ci. A notre connaissance, des travaux portant sur de telles décision de justice n'existent pas. Cependant, lorsqu'il s'agit de fixer la résidence principale des enfants lors d'une séparation, les juges aux affaires familiales mobilisent des critères différents pour évaluer cette possibilité chez les hommes et les femmes. Là ou un logement petit, des revenus faibles et la difficile articulation entre travail à plein temps et garde des enfants sont jugé problématique pour les pères, elles ne le sont pas pour les mères (tirbunal? des couples). On peut donc penser que ces mêmes facteurs jouent si une demande de réexamen de la résidence des enfants est formulée après une remise en couple. Ainsi, l'accès à un logement plus grand, les économies d'échelles et la prise en charge du travail domestique voir parental par la nouvelle conjointe pourrait favoriser l'obtention de la résidence (alternée ou exclusive) par les pères n'ayant au paravent qu'un doit de visite. Ces mêmes facteur pourraient expliquer que les pères n'ayant pas demandé la résidence de leurs enfants lorsqu'il étaient célibataires formulent cette demande une fois remis en couple.

Beaux-pères et belles-mères

[IDEM ici j'ai changé les recodages donc, il va falloir changer les %] Comme on l'a vu, les beau-parents sont le plus souvent des beau-pères. Leur revenu est en moyenne plus élevé que celui des parents (2185 euros contre 1592 euros mensuel), même si l'écart est moindre lorsqu'ils et elles ont eux-même des enfants (1844 euros mensuels). Le constat est encore plus tranché pour le patrimoine : les beaux-parents sans enfants possèdent en moyenne 15 420 de patrimoine contre 9 472 pour les parents de familles recomposées. Le fait d'avoir des revenus et un niveau vie élevé augmente en effet la probabilité de mettre en couple [Référence]. Cependant, au vu des différences importantes entre les

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

beaux-parents ayant des enfants et ceux n'en ayant pas, c'est plus probablement le fait de ne pas avoir d'enfants qui permet une carrière professionnelle ascendante et l'accumulation de patrimoine, ou le fait d'avoir une carrière professionnelle peut différer le fait avoir des enfants. Les beaux parents, qu'ils et elles aient ou non des enfants apparaissent en effet un peu plus diplômés que les parents (11% et respectivement 10% d'entre eux ont au moins bac+5 contre 8% des parents), et ils occupent ainsi logiquement plus souvent des positions de cadres (15% contre 11%). Cependant, les beaux-parents sans enfants sont aussi plus souvent diplômes professionnels inférieurs au bac (CAP, BEP et équivalents) : ils et elles sont 37% contre 28 et 22%. Les beaux-parents sont ainsi plus nombreux à être ouvriers que les parents (30% contre 17%).

Cette différence est en partie liée à la sur-représentation des femmes chez les parents et à la sur-représentation des hommes chez les beaux-parents puisque ces derniers sont plus souvent ouvriers. Cela est très marqué chez les beaux-parents ayant des enfants puisque 11% des belles mères ayant des enfants sont ouvrières contre 40% des beaux pères ayant des enfants. Elle l'est en revanche beaucoup moins chez les beaux-parents sans enfants puisque 24% des belles-mères dans ce cas sont ouvrières contre 32% des beaux-pères. Parallèlement, les belles-mères sont plus souvent diplômées d'un bac+5 que les mères et que les beaux-pères, qu'elles aient elles-même des enfants ou non (15% à 16% contre 7% des mères et 7 à 9% des beau-pères)

Des couples moins homogames?

Au vu des caractéristiques spécifiques que possèdent les mères, les pères, les belles-mères et les beaux-pères, on peut se demander si les unions secondaires sont plus ou moins homogames que les premières unions.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

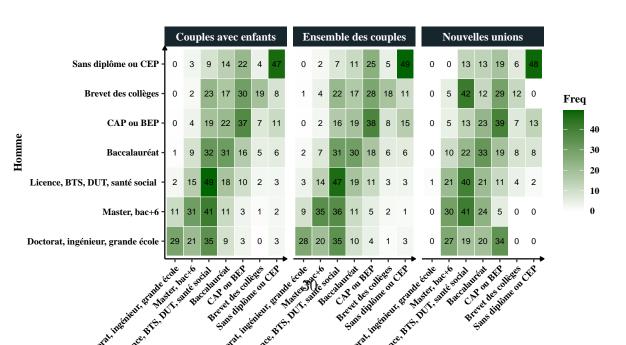
Table 9 – Caractéristiques sociales des beaux-parents

| | | Parent | | Beau | -parent | avec enfant | Beau-parent sans enfant | | | | | |
|---|-----|--------|-----|------|---------|-------------|-------------------------|-----|-----|-------|-----|-----|
| Caractéristique | Ens | F | Н | Ens | F | Н | Ens | F | Н | Ens | F | Н |
| AG | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne | 42 | 42 | 44 | 41 | 39 | 42 | 45 | 43 | 46 | 43 | 42 | 44 |
| ET | 8 | 7 | 9 | 7 | 7 | 8 | 10 | 10 | 10 | 8 | 8 | 9 |
| DIP7, % | | | | | | | | | | | | |
| Doctorat, ingénieur, grande école | 1 | 0 | 4 | 1 | 0 | 2 | 3 | 1 | 4 | 2 | 0 | 3 |
| Master, bac+6 | 7 | 7 | 7 | 9 | 16 | 5 | 8 | 14 | 5 | 8 | 10 | 6 |
| Licence, BTS, DUT, santé social | 22 | 23 | 19 | 23 | 31 | 20 | 17 | 20 | 15 | 21 | 24 | 18 |
| Baccalauréat | 21 | 23 | 17 | 25 | 20 | 27 | 17 | 21 | 15 | 21 | 22 | 20 |
| CAP ou BEP | 28 | 24 | 37 | 23 | 17 | 26 | 37 | 35 | 38 | 29 | 24 | 33 |
| Brevet des collèges | 7 | 7 | 5 | 4 | 5 | 3 | 4 | 3 | 4 | 5 | 6 | 4 |
| Sans diplôme ou CEP | 14 | 15 | 10 | 15 | 11 | 17 | 15 | 7 | 18 | 14 | 13 | 16 |
| CS12, % | | | | | | | | | | | | |
| Petit-e indépendant-e | 4 | 2 | 10 | 8 | 4 | 11 | 9 | 2 | 13 | 7 | 3 | 11 |
| Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale | 7 | 6 | 13 | 10 | 7 | 12 | 12 | 6 | 15 | 10 | 6 | 13 |
| Cadre du public/culture | 4 | 3 | 5 | 5 | 11 | 2 | 3 | 3 | 3 | 4 | 5 | 3 |
| Médiateur-ice | 17 | 18 | 14 | 15 | 20 | 13 | 16 | 27 | 11 | 16 | 20 | 12 |
| Technicien-ne | 4 | 2 | 11 | 6 | 1 | 9 | 5 | 0 | 7 | 5 | 1 | 9 |
| Employé-e qualifié-e | 21 | 25 | 10 | 11 | 20 | 6 | 10 | 17 | 7 | 15 | 23 | 7 |
| Employé-e non qualifié-e | 12 | 15 | 6 | 4 | 7 | 3 | 7 | 17 | 3 | 8 | 13 | 3 |
| Ouvrier-e qualifié-e | 10 | 4 | 26 | 20 | 4 | 28 | 22 | 18 | 23 | 16 | 6 | 26 |
| Ouvrier-e non qualifié-e | 8 | 10 | 3 | 10 | 7 | 11 | 8 | 6 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Retraité-e | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 6 | 1 | 1 | 2 |
| Autre inactif-ve | 11 | 14 | 2 | 9 | 19 | 4 | 4 | 3 | 5 | 9 | 14 | 4 |
| n_REVENUS, % | | | - | Ü | 10 | • | • | 9 | • | v | | • |
| Sans revenus | 7 | 9 | 0 | 6 | 11 | 3 | 4 | 3 | 5 | 6 | 8 | 3 |
| Moins de 550 | 11 | 13 | 5 | 9 | 15 | 5 | 6 | 3 | 8 | 9 | 12 | 6 |
| Entre 550 et 850 | 6 | 6 | 5 | 6 | 9 | 5 | 5 | 0 | 7 | 6 | 6 | 6 |
| Entre 850 et 1250 | 12 | 16 | 2 | 10 | 6 | 12 | 10 | 22 | 5 | 11 | 15 | 7 |
| Entre 1250 et 1850 | 21 | 21 | 20 | 22 | 21 | 22 | 16 | 17 | 16 | 20 | 20 | 19 |
| Entre 1750 et 2250 | 21 | 18 | 31 | 16 | 10 | 19 | 29 | 43 | 23 | 22 | 20 | 23 |
| Entre 2250 et 2950 | 13 | 10 | 20 | 18 | 19 | 17 | 13 | 7 | 16 | 14 | 12 | 17 |
| Plus de 2950 | 10 | 8 | 16 | 14 | 9 | 16 | 16 | 5 | 21 | 13 | 8 | 18 |
| n_PATRIMOINE, % | | | | | | | | | | | | |
| Sans économies | 36 | 39 | 27 | 36 | 33 | 37 | 44 | 43 | 44 | 38 | 38 | 37 |
| Moins de 1000 | 18 | 17 | 21 | 24 | 22 | 25 | 15 | 13 | 15 | 19 | 18 | 21 |
| Entre 1 000 et 4 000 | 17 | 18 | 13 | 13 | 18 | 11 | 10 | 6 | 11 | 14 | 16 | 11 |
| Entre 5 000 et 10 000 | 9 | 7 | 16 | 10 | 11 | 9 | 11 | 17 | 9 | 10 | 9 | 11 |
| Plus de 10 000 | 20 | 19 | 23 | 17 | 16 | 17 | 21 | 21 | 21 | 19 | 19 | 20 |
| LOGEMENT, % | | | | | | | | | | | | |
| Accédant à la propriété en titre | 38 | 39 | 35 | 40 | 40 | 40 | 28 | 26 | 29 | 36 | 37 | 35 |
| Accédant à la propriété herbergé | 2 | 1 | 3 | 4 | 7 | 2 | 8 | 4 | 10 | 4 | 3 | 5 |
| Autre | 4 | 5 | 1 | 5 | 2 | 7 | 2 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| Locataire | 42 | 41 | 44 | 40 | 39 | 40 | 42 | 38 | 43 | 41 | 41 | 42 |
| Propriétaire ou copropriétaire en titre | 12 | 12 | 15 | 9 | 6 | 10 | 17 | 27 | 13 | 12 | 13 | 12 |
| Propriétaire ou copropriétaire herbergé | 2 | 2 | 2 | 2 | 5 | 1 | 4 | 2 | 4 | 2 | 3 | 2 |
| n StatutEnfants, % | | | | | | | | | | | | |
| Précédante | 57 | 55 | 61 | 24 | 36 | 18 | | | | 32 | 43 | 21 |
| Précédante et actuelle | 43 | 45 | 39 | 15 | 22 | 11 | | | | 24 | 33 | 14 |
| Actuelle | | | | 61 | 42 | 71 | | | | 19 | 9 | 30 |
| Sans enfants | | | | | • | | 100 | 100 | 100 | 25 | 15 | 35 |
| Ensemble, % | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Effectifs, n (unweighted) | 540 | 435 | 105 | 419 | 131 | 288 | 276 | 60 | 216 | 1 235 | 626 | 609 |

¹ %; n (unweighted)

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en France (N=1235).



Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Les couples formés après une première histoire conjugale et familiale apparaissent moins clairement homogames que le reste de la population. En effet, les hommes diplômes d'un doctorat, de grande école ou d'école d'ingénieur sont 27% a être en couple avec une femme diplômés de master (contre 20 à 21% pour l'ensemble des couples ou l'ensemble des couples avec enfants). Ils sont également 34% a être en couple avec une femme diplômés d'un CAP ou d'un BEP contre 3 à 4% pour l'ensemble des couples. Parmi les diplômés du brevet des collèges, ils sont aussi 42% a être en couple avec une femme diplômée d'une licence, d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme sanitaire et social (niveau bac +2), contre entre 22 et 23% de l'ensemble des couples. Ces spécificités sont vraisemblablement lié aux caractéristiques propres des mères célibataires (moins diplômées que les autres). Elles informent cependant sur les niveau d'inégalités entre les conjoit-e-s qui forment ces ménages à la structure familiale recomposée.

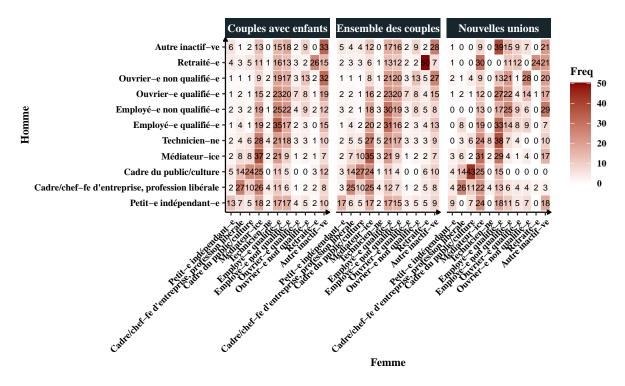


FIGURE 5 – Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des hommes

Les couples formées par des unions secondaires dans le cadre des recompositions familiale apparaissent également singuliers du point de vue des l'appartenance des conjoints aux catégories socio-professionnelles. Là oû l'homogamie de diplôme apparaît moins évidente que pour l'ensemble des couples, l'homogamie de profession apparaît plus forte pour ces couples. C'est en particulier vrai pour les cadres du public ou de la culture (43%

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

des hommes occupant ces postes sont en couple avec des femmes occupent ces mêmes poste, contre 24% dans les couples avec enfants et 27% dans l'ensemble des couples. On observe la même chose à l'autre bout du spectre social, chez les ouvriers et ouvrières non qualifiées : 28% des ouvriers non qualifiés sont en couple avec une ouvrière non qualifiée, contre 13% dans l'ensemble des couples. Cette homogamie de profession plutôt plus que de diplôme peu s'expliquer par les temporalité de mise en couple et de remise en couple. Si de plus en plus de couple se rencontrent durant leurs études, souvent commune, et se forment à cet occasion, favorisant de fait l'homogamie de diplôme, les effets différenciés de la conjugalité sur les hommes et les femmes font rapidement diverger les carrières féminines et masculines, produisant, de fait, des couples moins homogames du point de vu de la profession que du diplôme (Milan? Bouchet-Valat, Sébastien Grobon, population). Les unions à l'origine de recompositions familiales interviennent mécaniquement plus tardivement dans les trajectoires individuelles. De ce fait, lors des secondes unions, le conjoint ou la conjointe est deux fois plus fréquemment rencontrée sur le lieu de travail que lors des premières unions, et il est plus rare d'avoir connu le nouveau ou la nouvelle conjointe à l'occasion des études (Vianney? Costemalle). Une autre spécificité des couples formant des ménages à la configuration familiale recomposée tiens à la plus grande association entre un-e actif-ve et un-e inacti-ve. 30% des hommes retraités sont ainsi en couple avec une femme occupant une position de "médiatrice" au sein des professions intermédiaires, contre seulement 11% des hommes dans l'ensemble des couples avec enfants. Dans ces derniers les hommes retraités sont en effet majoritairement en couple avec une femme retraité (26%). Dans les couples de familles recomposées, les hommes inactifs (autres que retraités) sont également majoritairement avec des employées qualifiées (39%), là ou ils sont majoritairement avec des femmes elles aussi inactives dans les couples avec enfants (33%). Cela s'explique également par l'age des conjoints, mécaniquement plus élevé dans les secondes unions.

[Peut-être que je devrais ajouter un paragraphe sur les inégalités de patrimoine et de revenu ici? Mais je pense garder cela pour parler des arrangements économiques dans le chapitre 2]

Décrire la position sociale des familles recomposées : une approche par les configurations conjugales

Si échelle du ménage ne permet de saisir que partiellement les faits sociaux de déployant à une échelle inter-individuelle (logement, enfants, couple) (Bonvalet?; Toulemont?), c'est celle qui est utilisée dans les enquêtes de la statistique publique. Caractériser socialement les ménages, et non seulement les individus qui les composent permet ainsi d'étudier les caractéristiques des logements en fonction des ménages qui v vivent, la réussite scolaire des enfants en fonction des ménages auquel ils appartiennent ou encore de calculer un niveau vie commun à l'ensemble des membres. On a vu que, dans les familles recomposées plus que dans les autres, le logement appartient à l'un des conjoint, les enfants ne sont pas tous des enfants communs au couple et que les couples sont moins homogames du point de vu du diplôme, mais d'avantage du point de vue de la profession. Ainsi, résumer la position sociale du ménage à celle de la personne de référence, ne nous paraissait pas satisfaisant. La personne de référence est en effet le principal apporteur de ressource. A égalité de de ressources, la personne de référence est, par ordre de priorité l'actif puis le retraité puis l'autre inactif. A situation égale, la personne de référence est la plus âgée. Or, dans les familles recomposées, les beaux-parents, surtout lorsqu'ils n'ont pas eux-même d'enfants, ont en moyenne des revenus plus élevés que les parents. Ils sont donc mécaniquement plus souvent personne de référence que les parents [Chiffre + annexe]. Ainsi, la priorité serait ici non seulement donnée à l'homme, mais en particulier au beau-père sans enfants dans le ménage. Nous aurions aussi pu construire une PCS "Ménage" en suivant la nouvelle nomenclature mise en place en 2020. Codée par une opération de synthèse des catégories socioprofessionnelles (CSP) des deux membres du couple lorsqu'il existe, cette PCS « ménage » est chargée de mieux rendre compte de la position sociale du ménage. Cependant en cherchant à synthétiser dans une même échelle des positions sociales dans les rapports sociaux de classes et de genre parfois antagoniques, cette refonte ne change pas fondamentalement de perspective : le ménage reste une unité de base, presque assimilable à un individu. C'est pourquoi nous avons choisit ici de reproduire la méthode proposée par Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019). Selon les auteur-ice-s, la méthode proposée dans l'article permet justement, en combinant de multiples dimensions de la stratification sociale et en ne réduisant pas celles-ci à une

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

échelle unique, "le passage d'une analyse de la sphère de la production à l'étude de celle de la reproduction" selon l'expression d'Alain Desrosières. Une des limites importante de cette méthode est qu'elle produit des résultats sensiblement différents en fonction des données utilisées, ce qui rend difficile toute comparaison avec d'autres enquêtes. L'application de la nomenclature PCS Ménage aurait justement eu l'avantage de la comparabilité. Cependant, l'introduction de la PCS ménage étant récente, il n'existe pas encore, à notre connaissance de travaux portant sur les familles recomposées faisant usage de cette nomenclature.

Une approche multidimentionelle et configurationelle

Chercher à caractériser socialement les familles recomposées suppose donc approche qui prend en compte les configurations conjugales de manière fine. Selon Joannie Cayouette-Remblière et Mathieu Ichou, "Caractériser la position sociale d'un groupe d'individus, tel qu'une famille, un ménage ou une maisonnée, pose au moins trois problèmes : premièrement, celui des dimensions de la stratification sociale à privilégier; deuxièmement, celui des frontières du groupe pertinent pour définir la position sociale; troisièmement, celui du principe à retenir pour agréger les caractéristiques individuelles des membres de ce groupe." (Cayouette-Remblière et Ichou, 2019, p. 3). La méthode proposée dans leur article procède à une analyse des correspondances multiples puis à une classification ascendante hiérarchique sur les axes interprétables comme structurants la stratification sociale. Elle offre une solution aux premiers et troisièmes problèmes. Dans le cadre qui est le notre, celui des recompositions familiales, le deuxième problème est loin d'être anecdotique : l'existence d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe hors du ménage éventuellement débiteur ou débitrice d'une pension alimentaire et fréquentant éventuellement certains des enfants du ménage plus ou moins régulièrement pose de toute évidence la question de la pertinence des frontières du ménage tel que définit dans la statistique publique. Cependant, l'enquête Budget de famille ne fournit pas de données permettant de positionner socialement les ex-conjoints et ex-conjointes des couples étudiés. Il n'est ainsi pas possible, dans ce cadre, de dépasser ce deuxième problème.

Une première catégorie de variables de stratification retenues caractérisent, à l'échelle du ménage, l'espace d'habitation de celui-ci : type de logement (maison ou appartement), statut d'occupation du logement (propriétaire sans crédit, propriétaire avec crédit ou locataire), aire urbaine de la commune d'habitation (en tranches d'habitants).

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Une autre catégorie de variables à l'échelle du ménage caractérisent la composition familiale, le rapport à l'emploi et le niveau de vie : type de ménage en fonction du statut conjugal (couple/célibataire) et de l'activité des membres (actifs en emploi/actif sans emploi ou inactif), le nombre d'enfants (un, deux, trois, ou quatre et plus), et le revenu par unité de consommation (en tranches d'euros mensuels). Ces variables à l'échelle du ménage ressemblent, à peu de choses près à celles employés par Joannie Cayouette-Remblère et Mathieu Ichou pour l'enquête Trajectoire et Origine dans leur article. Afin de saisir le rôle différencié des caractéristiques sociales des hommes et des femmes, les variables de stratification sociale retenues à l'échelle de l'individu sont, comme dans l'article, différenciées selon l'appartenance aux groupes sociaux de sexe. Dans le cas des couples de même sexe, très minoritaires dans l'enquête (n=76), l'un membre a été catégoriser au hasard avec les femmes (respectivement les hommes). La catégorie socio-professionnelle, recodée, comme dans l'article de Cayouette et Ichou à partir des catégories de l'INSEE, en s'inspirant des travaux de (vanZanten?; Bouffartigue?) sur les classes moyennes et superieures. En distinguant donc au sein des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires, les individus travaillant dans le public de ceux travaillant dans le privé. Au sein des classes populaires, nous avons distingué les catégories qualifiées des catégories non-qualiées. Le niveau de diplôme est recodé en sept postes. A la différence, nous avons introduit une variable d'épargne (recodée en tranche), elle aussi différenciée entre hommes et femmes. Pour compenser l'introduction de la variable de revenu à échelle du ménage (niveau de vie) ce qui permet la prise en compte des personnes à charge dans le ménage, nous avons introduit une variable mesurant l'inégalité de revenus entre conjoint : la contribution du revenus des femmes dans les revenus totaux du ménage (recodé en tranches). Nous n'avons cependant pas pu intégrer des variables permettant de saisir la position dans les rapports sociaux de "race". En effet, disposant seulement de deux variables codant le lieu de naissance et la nationalité, on ne pouvait approcher que le fait d'appartenir à la première génération l'immigration. Les tentatives réalisées polarisaient alors très fortement l'ACM entre les couples dont les deux membres étaient nés à l'étranger et ceux nés en France. Cette variable à cependant été intégrée en tant que variable supplémentaire, au même titre que l'âge. socio-professionnelle. En comparaison du travail réalisé par Joannie Caouette Remblière et Mathieu Ichou, les variables ici choisies donnent donc plus de place à la mesure de l'homogamie et des inégalités économiques

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

entre conjoints et moins aux positions dans les rapports sociaux de race, au trajectoires migratoires et à la nationalité. C'est un des autres avantages de cette méthode : elles permet d'adapter les dimensions de la stratification sociale privilégiées à l'objet étudié.

Des configurations familiales dans l'espace social

Nous avons réalisé une analyse des correspondances multiples spécifique (Chiche et Le Roux, 2010), technique statistique permettant de neutraliser l'effet de certaines modalités redondantes ou non-interprétables (valeurs manquantes, variable ne concernant qu'un sous-population). Nous avons choisit de conserver sept dimensions de celle-ci. L'usage du critère du coude (changement de signe de la dérivée des valeur propres) permettait de conserver un, cinq, sept ou treize axes, mais c'est surtout le critère de l'interprétabilité sociologique (Roux et Rouanet, 2010) qui nous a conduit à en retenir 8 plutôt que 5. En effet, l'axe 6 qui renvoie aux distinctions entre indépendants contenait, selon nous, une opposition importante qui n'était pas encore apparu dans les premiers axes. Ainsi, les 7 premiers axes permettent d'expliquer 22% de la variance totale du nuage du point

L'axe 1 de l'ACM, qui concentre 5,08% de la variance du nuage de points, renvoie au volume global de capitaux en distinguant les ménages disposant de ressources économiques et culturelles importantes et ceux plus démunis. Il oppose par exemple les hommes et femmes diplomé-e-s de doctorat, école d'ingénieur, grandes école et master, cadre, chef-fe d'entreprise, profession libérale, cadre du public ou de la culture, avec un niveau de vie supérieur à 2950 euros par mois, en couple avec deux actifs en emploi, aux individus sans diplômes (ou avec le CEP), aux femmes inactives, dont le niveau de vie compris entre 550 euros et 850 euros mensuels, célibataires sans emploi ou couples sans actifs en emploi. L'axe 2 concentre 3,95% de la variance. Il oppose les ménages inactifs disposant d'un patrimoine important aux ménages actifs disposant de faibles patrimoines. Il distingue donc d'un coté les ménages dans lesquels hommes et femmes sont retraités, propriétaire de leur logement et possèdent chacun de plus de 10 000 euros d'épargne aux ménages actifs, locataires de leur logement, ou hommes et femmes disposent de moins de 1000 euros d'épargne, et ou les hommes sont généralement ouvriers qualifiés. L'axe 3 concentre 3,72% de la variance et opposent les ménages urbains, plus souvent célibataires, aux ménages ruraux, plus souvent formés par des couples. Parmi les modalités contribuant le plus a la construction de cet axe, on observe une opposition entre d'un coté, les communes

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

rurales, le fait d'habiter dans une maison, et les communes de l'agglomération parisienne, le fait d'habiter dans un appartement et d'être locataire. Cette oppositions est redoublée par une opposition entre les couples peu diplômés et dont les hommes sont souvent ouvriers et les célibataires, en particulier les femmes, très diplômées, cadre ou cheffes d'entreprises ou profession libérale. L'axe 4 concentre 3,02% de la variance. Il oppose les ménages avec un niveau de vie élevé, constitués par des couples mono-actifs ayant plus de trois enfants et dont la femme est généralement inactive aux célibataires en emploi ayant eux aussi un niveau de vie plutôt élevé. L'axe 5 concentre 2,23% de la variance du nuage de point. Il oppose d'un coté les "gens du public" aux "gens du privé" (Singly?). Ainsi on trouve d'un coté les hommes et femmes occupant des professions intermédiaires de médiateurs ou médiatrices, diplômés d'une licence, d'un BTS, d'un DUT ou d'un diplôme de santé ou du social (niveau bac+2), dont les membres des couples ont des revenus proches. De l'autre coté, sont situés les diplômés de doctorat, d'école d'ingénieur ou de grande école, qui occupent des poste de cadre d'entreprise, professions libérale ou chef-fe d'entreprise et les diplômés de CAP ou BEP qui occupent des positions de d'ouvrier-e-s ou d'employé-es non-qualifié-es. L'axe 6, qui concentre 2,09% de la variance oppose les petits indépendants avec un niveau très faible niveau de vie (sans revenus ou moins de 550 euros par mois), habitants dans des espaces ruraux, et dont la femme contribue d'avantage que l'homme aux revenus du couple celui-ci étant plus souvent inactif aux couples ou seul l'homme est actif, probablement chef d'entreprise (plus que cadre ou professions libéral) et disposant de très faibles niveau d'épargne. L'axe 7 concentre 2% de la variance. Il oppose d'un coté les couples dans lesquels hypergames au couple hypogames. On distingue d'un coté les couples dans lesquels la contribution des femmes au revenus du ménage est supérieur à 50% voir 60%, elles sont généralement cadre du public ou ouvrière non qualifié, mais leur conjoint est souvent sans diplôme et sans économies. De l'autre, on observe les couples dans lesquels les hommes sont plus diplômés, les femmes inactives ou petites indépendante et contribuent à moins de 20% des revenus conjugaux. On observe ainsi des formes d'équivalence entre les dimensions de l'analyse réalisée ici et celles réalisées par Joannie Cayouette Remblière et Mathieu Ichou sur les données Panel de la DEPP et sur l'enquêtre Trajectoires et Origines de l'Insee.

A partir de ces huit axes nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique sur les coordonnées des individus. Dans le même esprit nous avons choisit 9 clusters.

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

D'une part, au regard des saut d'inertie cela nous paraissait pertinent, d'autre part, il nous semblé que le découpage en 7 clusters, qui paraissait également pertinente du point de vu des sauts d'inertie reproduisait trop fortement un classification de PCS classique. En outre, puisque l'axe 2 de l'ACM oppose les ménages de retraités aux autres ménages, il nous a semblé qu'il fallait un nombre plus important de cluster pour obtenir des distinction relativement fines à l'intérieur des classes populaires, moyennes et supérieures.

[PLOT DU DENDROGRAME avec les fréquence dans chaque groupe et leur nom]

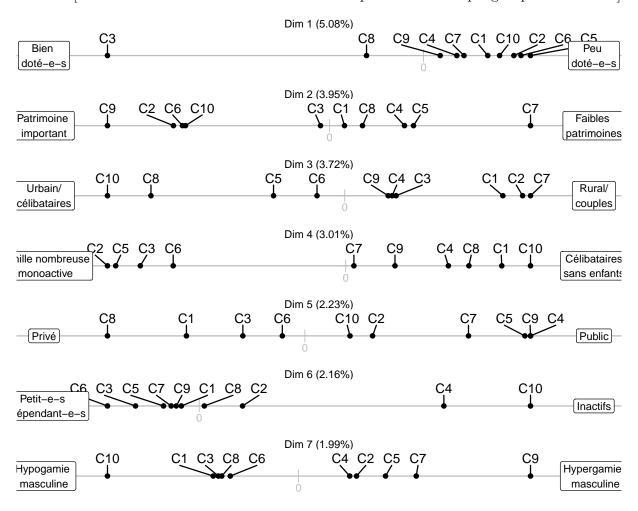


Figure 6 – Position des clusters sur les différents axes

Le cluster 1 comprend??% CLASSES POP précaire/fragiles des ménages formés par au moins un adulte agé de 25 à 65 ans. Il est constitué principalement de couple monoactifs (61,2%) mais aussi de célibataires sans emploi (19,1%). Les hommes occupent des emplois subalternes (29,7% d'ouvriers qualifiés, 16,4% d'ouvriers non qualifiés, 9% d'employés qualifiés) et de femmes sont principalement inactives (88,4% d'entre elles). Ils et elles sont moins diplomés que la moyenne : plus souvent sans diplômes ou avec le brevet. Ils

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

et elles ont un nombre important d'enfants 65,6% ont deux enfants ou plus. Logiquement, ceux-ci n'ont peu ou pas d'épargne et un faible niveau de vie : 68,2% d'entre eux ont un niveau de vie compris entre 550 et 1250 euros par mois. Ils sont généralement locataire d'un appartement (54,9%), un peu plus rarement d'une maison (44,9%). Ces individus sont surreprésentés parmis les personnes nés à l'étranger, en particulier en Afrique (23%, contre 7,9% en moyenne).

Le cluster 2 comprend?? % des ménages. PETIT-MOYEN Il est constitué presque exclusivement de couples avec deux actifs en emploi (97%), ayant souvent des enfants (seuls 27,3% n'en ont pas), mais rarement plus de 3 (seul 1%). Les hommes occupent des emploi d'execution qualifiés (42% sont ouviers qualifiés, 10% employé qualifié et 13,4% techniciens). Ils sont en couple avec des femmes généralement employées (67,6%) ou ouvrières (15,8%). Les deux membres du couple sont diplomés du baccalauréat (31,1% des femmes et 20,2% des hommes) ou de CAP ou BEP (42,1% des femmes et 51,5% des hommes). Ces ménages ont des niveau de vie moyen (69% se situent entre 1250 et 2250 euros mensuels par unité de consommation). 82,8% vivent en maison et 44,8% sont propriétaire avec crédit en cours de remboursement. Hommes comme femmes ont d'ailleurs souvent une petite épargne. Ils vivent plus souvent dans des communes rurales (25,2% contre 14,8 en moyenne) que la moyenne, mais aussi dans les villes moyennes (24,5%). Ils sont sur-représentés parmis les tranches d'âge les plus agées, et sont presque exclusivement nés en France métropolitaine. Le cluster 3 comprend??%. Il est constitué presque exclusivement de couples avec ou sans enfants (0% sont des ménages formés par des célibataires), avec une sureprésentation des couples inactifs et monoactifs. Ils sont faiblement diplomés (60,3% des hommes sont sans diplôme ou avec le CEP). Les hommes occupe des emplois d'ouvriers (avec une sureprésentation des ouvriers non qualifiés) ou sont à la retraite (45,7% d'entre eux). Les femmes sont ouvrières ou employés, généralement non qualifiées, ou inactives. Ils sont 60,9% a etre locataires de leur logement, et vivent majoritairement dans les grandes agglomérations. Le cluster 4 comprend??% PETITES RETRAITES et est constitué de ménage retraités (77,8% des hommes et 62% des femmes), majoritairement célibaraires, faiblement diplomés, avec un niveau de vie médian (64% ont un niveau de vie compris entre 850 et 1850 euros mensuels) mais ayant une épargne conséquente (46% des hommes détiennent plus de 10 000 euros et 38,7% des femmes). Le cluster 5 comprend??%. Il comprend majoritairement des couples monoactifs mais les

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

types de ménages complexes y sont également surreprésentés (13,1%). Ils sont 36,4% a avoir plus de trois enfants. Ils se caractérisent par des niveau de vie très faibles (75,4% vivent avec moins de 550 euros mensuels). Les adultes y sont majoritairement nés à l'étranger (62,8% des hommes) ou dans les DOM-TOM (19,4% des hommes). Ils vivent majoritairement dans des communes de taille moyenne (81.6% vivent dans les communes urbaines de 20 000 à 200 000 habitants). Le cluster 6 comprend?? des ménages. Il est presque exclusivement constitués de ménages bi-actifs, occupant, pour les hommes comme les femmes, des emploi intermédiaires (60,1% des femmes et 49,9% des hommes), plus rarement de cadre du public ou de la culture pour les femmes (8,1%) et d'employé qualifié pour les hommes (8,7%). Les femmes y sont en effet un peu plus diplômes que les hommes (64,1% sont diplômés d'une licence, BTS, DUT ou diplôme sanitaire et social et 12,3% sont diplomés d'un master, contre 41,1% et 6,5 pour les hommes). Cela se traduit par une plus forte contribution des femmes dans les revenus conjugaux (dans 48,5% des couples elles contribuent à plus de la moitié des revenus). 43,5% de ces couples habitent les grandes villes (plus de 200 000 habitants), 73,1% vivent en maison et 58,3 son propriétaires à crédit de leur logement. Ils sont principalement nés en france (89,8%). Le cluster 7 est constitué majoritairement de célibataires (58,7%), sans enfants (62,6%), qui occupent des emploi de petits indépendants ou plus rarement de couples monoactifs sans enfants dans lesquels l'homme est inactif et la femme petite indépendant. Ils n'ont majoritairement pas d'épargne et un niveau de vie peu élevé (73,1% vivent avec moins de 1250 euros par mois par unité de consommation). Ils sont sur-représentés dans les espaces ruraux (26,2%, contre 14,8% en moyenne), vivent majoritairement en maison (63,9%) et sont sur-représenté parmi les propriétaires de leur logement (36,4%). Le cluster 8 concentre??% des ménages. Il est constitué majoritairement de couple bi-actifs (60,6%), et moins fréquemment de célibataires en emploi (33,5). Ces ménages on en commun de hauts niveau de diplômes : les hommes sont 81,6% (83.1 pour les femmes) à être diplômés du supérieure, et 30,1% ont un doctorat, un diplôme d'ingénieur ou de grande école (20% pour les femmes). Les hommes occupent des emplois d'encadrement, en particulier dans le secteur privé : ils sont 58,8% à être cadre d'entreprise, professions libérale ou chefs d'entreprise. Les femmes occupent elles aussi des emplois d'encadrement ou des postes intermédiaires, mais sont d'avantage représenté dans le secteur public (elles sont 20,2% a être cadre du public ou de la cultre et 20,5% dans des emplois de "médiatrices"). Ces ménages ont les niveaux de vie

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

les plus hauts : 49,7% d'entre eux ont plus de 2950 euros de revenu mensuels par unité de consommation. Ils sont également sur-représentés dans l'agglomération parisienne et au sein des ménages propriétaire de leur logement, avec ou sans crédit. 58,5% des hommes possèdent plus de 10 000 euros de patrimoine, et 53,8% des femmes sont dans ce cas. Le cluster 9 regroupe??% des ménages. Il est presque exclusivement constitué de couples de retraités. Ils vivent généralement en maison (84,4%) et sont propriétaire sans crédit de leur logement (79,8%). Les hommes comme les femmes possèdent souvent plus de 10 000 euros d'épargne. Enfin le cluster 10 comprend généralement des célibataires en emploi (92,5%), souvent sans enfants (64,8%), vivant dans les grandes villes (43% vivent dans des communes urbaines de plus de 200 000 habitants), habitent dans des appartement (66,9%) et sont locataires (66,8%). Ils et elles occupent des emploi subalternes ou intermédiaires.

[Peut être que je devrais passer moins de temps à décrire les clusters, et accorder plus de place à la sous-sous partie sur le caractere situé des recompositions familiales]

La recomposition familiale, une configuration située socialement

Table 10 – Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe

| Caractéristique | Couple sans enfant | Traditionelle | Recomposée | Monoparentale | Personne seule | Complexe | Total |
|------------------|--------------------|---------------|------------|---------------|----------------|----------|-------|
| n_FractionClasse | | | | | | | |
| 1 | 21 | 29 | 27 | 0 | 0,2 | 11 | 16 |
| 2 | 9,6 | 13 | 12 | 0 | 0 | 5,2 | 6,9 |
| 3 | 15 | 14 | 17 | 0 | 0 | 2,7 | 8,7 |
| 4 | 5,6 | 8,1 | 9,4 | 1,2 | 3,3 | 6,4 | 5,5 |
| 5 | 19 | 4,2 | 3,5 | 6,6 | 16 | 11 | 11 |
| 6 | 9,9 | 11 | 8,1 | 0 | 0 | 5,1 | 6,1 |
| 7 | 1,0 | 0,7 | 0,4 | 11 | 26 | 9,8 | 8,9 |
| 8 | 11 | 9,7 | 6,5 | 69 | 44 | 34 | 26 |
| 9 | 7,3 | 11 | 16 | 3,0 | 8,8 | 10 | 8,9 |
| 10 | 0 | 0 | 0 | 9,3 | 1,4 | 4,1 | 1,5 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

^{1 %}

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Francedont la personne de référence ou son/sa conjoint-e est un adulte agé de 25 à 65 ans (N=12700). Lecture :

Chapitre 1. Saisir les remises en couple, repérer les familles recomposées. Faire (avec) le ménage dans les données.

Faire l'économie des ménages recomposées

La quantification suppose un travail de construction de catégories de pensée et de classification concrètes par lequel ont circonscrit un phénomène, avant de pouvoir le quantifier (Desrosières, 2013). Dans l'enquête budget de famille, qui fait figure de référence sur l'économie domestique, l'unité "ménage" occupe une place centrale : l'ensemble des consommations et une part importante des dépenses et des revenus sont récoltées à l'échelle du ménage. Support des techniques d'échantillonnage, unité de compte, catégorie d'analyse, le "ménage" reste plus généralement au cœur de la production de données dans la statistique publique. Il ne va pourtant pas de soi, ni dans la forme actuelle qu'il prend, ni dans son existence même. À la fin du XIXème et au début XXème siècle, les statistiques vont progressivement s'autonomiser des demandes ponctuelles des administrations pour se routiniser (desrosières?). À cette occasion, le ménage apparaît comme l'instrument de l'uniformisation des récoltes statistiques. Il se diffuse dans les enquêtes, qui se font plus régulières.

De la catégorie administrative à la catégorie statistique : naissance du ménage comme unité budgétaire

Au XIVe siècle, alors que les ancêtres des premiers recensements sont mis en place, des listes de « feux » sont constituées. En comptant les « feux », on compte les foyers, les logements, autour desquelles les groupes familiaux vivent. Ces inventaires servent à constituer une base permettant le prélèvement de l'impôt (Saint-Pol, Deney et Monso, 2004). En France, après la révolution, l'impôt est d'abord assis sur le logement et la propriété foncière (pour trois des « quatre vielles »), ce qui explique que le recensement

compte les logements (Delalande et Spire, 2010). Après la Première Guerre mondiale, la mise en place d'un impôt sur le revenu progressif en lieu et place de la proportionnalité de la contribution personnelle et mobilière impose de considérer la familialisation de celui-ci (Carbonnier, 2016). Des lors les revenus du chef de famille sont imposés en fonction de la liste des individus considéré à sa charge. La genèse du ménage comme catégorie statistique est imbriquée dans celle du foyer fiscal comme catégorie administrative. Selon Olivier Martin, ces premières enquêtes constituent des techniques d'Etat : "ces enquêtes ne sont pas liées à des préoccupations d'ordre scientifique : il ne s'agit pas d'établir des connaissances savantes sur les faits économiques, démographiques ou sociographiques. La visée est pragmatique" (Martin, 2020, p. 77).

Pour autant, le ménage n'est pas qu'une simple traduction d'une catégorie administrative dans l'appareil statistique, il répond aussi aux préoccupations spécifiques au déploiement et au renforcement de celui-ci. Comme l'a montré Alain Desrosières (2000), au début du XXème siècle, au fur et à mesure que les enquêtes se font plus routinières et thématisées, on cherche à limiter les coûts de celles-ci. Les progrès mathématiques en probabilités favorisent le développement des techniques d'échantillonnages. Ces techniques permettent d'enquêter moins d'individus tout en conservant la représentativité de l'enquête. Ce sont les recensements qui vont servir de base de sondage de sorte que ce ne sont pas les individus mais les logements qui sont alors tirés au sort. Le logement apparaît aussi comme un lieu d'enquête commode pour les enquêteurs. Le ménage alors définit comme ensemble des habitants apparentés d'un logement est ainsi une unité d'enquête qui correspond à organisation matérielle de la production des données.

Avec le développement de l'appareil statistique d'État, la définition du ménage se précise. Après la seconde guerre mondiale le ménage est progressivement distingué de la famille : à partir de 1946, les liens entre le chef de ménage et les autres membres de celui-ci ne sont plus nécessairement des liens familiaux. Plus récemment, le ménage est partiellement distingué du logement. Depuis 2005, le Tronc commun des ménages permet de repérer des "unités de vie" au sein d'un même logement qui servent de base à la définition des frontières du ménage. Le ménage est alors l'ensemble des individus partageaient un logement et un budget. Le ménage est ainsi aujourd'hui avant tout une unité budgétaire.

Encadré n° 2: Définition du ménage selon INSEE (2024)

Est considéré comme un **ménage** l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun.

La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre.

Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1. qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage;
- 2. et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

Remarque:

- Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement ;
- La participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun ;
- Avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part.

Faire "budget commun", un cache-sexe et un cache-misère pour les inégalités intra-familiales

On le voit, la définition de groupe faisant "budget commun" par l'INSEE comme l'ensemble des individus qui apportent ou bénéficient des ressources servant à effectuer des dépenses faites pour la vie du ménage reste assez vague. Il n'est pas aisé de déterminer précisément ce qui relève de "la vie du ménage", en particulier si l'on exclu les dépenses liées au logement, qui constitue le premier poste budgétaire des ménages (19% du montant des dépenses annuelles des ménages était consacré au logement en 2017) et mais aussi les dépenses occasionnelles sans définir ce que serait une dépense régulière. Ainsi le périmètre des dépenses inclues dans ce "budget commun" reste assez flou : qu'en est-il des dépenses et des consommations alimentaires ou de transports qui constituent également deux des quatre plus gros postes budgétaires? Plus encore, cette définition ne dit rien du mode de partage des ressources, des dépenses et des consommations : il suffit pour un individu de participer ou de bénéficier pour être considérer comme faisant budget commun.

[Un traitement sur les individus en couple budget commun?]

Ces questions ne sont l'objet de l'enquête budget de famille. Cette enquête se situe

dans la longue lignée des enquêtes ouvrières (Herpin et Verger, 2008). Au XIXème siècle, des réformateurs sociaux, des hygiénistes, comme des communistes, commencent à s'intéresser aux conditions de vie des familles ouvrières (s. d.). Édouard Ducpétiaux (1804-1868) inventorie les budgets de 199 ouvriers dans différentes régions belges (Ducpétiaux?). En France, la tradition d'enquête sur les budgets familiaux est surtout monographique (Halbwachs, s. d.; Le Play, 1874). Ces enquête connaissent cependant une certaine postérité, et sont produites et utilisées, jusque dans les années 1950, par les réfromateurs sociaux pour décrire la pauvreté des ménages ouvriers (Desrosières, 2003). Avec la mise en place de l'enquête Budget de famille, la perspective change à nouveau. Cette enquête, effectuée tous les cinq ans depuis 1979, elle est d'abord conçue pour répondre à des questions macroéconomiques de comptabilité nationale. En fournissant une estimation de consommation moyenne très détaillée de biens et de service, elle est à l'origine des pondérations de l'instrument de mesure de l'inflation : l'indice des prix à la consommation ¹. Elle est également utilisée par les comptes nationaux pour le calcul des indices des prix catégoriels et, en confrontant les données de l'enquête aux données agrées, pour rendre plus robuste la mesure de la consommation. Les utilisation de l'enquête dans une perspective microéconomique sont plus tardifs à l'INSEE. Le récent développement des modèles de micro-simulation a permis la simulation de l'effet des variations des taux d'impôts indirects sur la consommation des différentes catégories de ménages (Bourguignon et Landai, 2022). Pour autant, ces approches micro-économiques restent à l'échelle du ménage. En effet, dans l'enquête budget de familles les dépenses et les consommations ne sont pas individualisées. En d'autres termes, on ne sait pas l'argent de qui est dépensé au bénéficie de qui. Ainsi, les études statistiques portants sur la répartition des dépenses et la différenciation des consommations en bien et services au sein des familles sont peu nombreuses.

A l'échelle du ménage, des structures de consommation proches des familles traditionnelles

Lorsqu'on compare les postes de consommation les plus importants, les ménages à la configuration familiale recomposée et traditionnelle présentent des structures de consommations relativement proches. Le logement, premier poste budgétaire des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans (19% de leur budget), ne

^{1.} L'indice des prix à la consommation est calculé à partir d'un panier fixe de biens et service, dont le poids relatif est déterminé par sa part dans la dépense relative des ménages.

représente que 15% du budget des familles recomposée. Cela les rapprochent des ménages à la configuration familiale traditionnelle pour qui le logement représente 15% des dépenses et des couples sans enfants qui consacrent 16% de leur budget. A l'inverse cela les éloignent des ménages monoparentaux et ou formés par un-e célibataire sans enfants, qui consacre respectivement 23% et 27% de leur budget au logement. Le logement est en effet considéré, au sein d'un ménage, comme un bien collectif, c'est-à-dire dont la consommation par un individu ne réduit par la consommation par les autre individus (nonrivalité) et donc on ne peut difficilement limiter l'usage par l'ensemble des individus (nonexcluabilitée). Ainsi, pour les familles recomposées comme pour les familles traditionnelles, la cohabitation conjugale est source d'économies d'échelle sur les dépenses en matière de logement. Le nombre d'enfants, plus élevé dans les familles recomposée que dans les familles traditionnelles et surtout que dans les familles monoparentales (**Tableau XX**), tends sans doute à renforcer ces économies d'échelle. Ces aussi le cas pour les dépenses relatives aux transports qui constituent en moyenne 14% du budget des ménages formés par au moins un individu adulte âgé de 25 à 65 ans. Les dépenses de transports constituent en effet en moyenne 16% du budget des couples, qu'ils vivent ou non avec des enfants et seulement 12% du budget des individus célibataires, avec ou sans enfants à charge. Il faut en réalité différencier les dépenses effectuées en lien avec la possession d'un véhicule et ceux qui relèvent des services de transports dont font partie les transports en commun. Ainsi les couples consacrent en effet en moyenne 6% de leur budget à l'achat de véhicules contre 4% pour les ménages monoparentaux 3% pour les célibataires sans enfants. Les couples consacrent également 7 à 8 % de leur budget aux frais d'utilisation de leurs véhicules (entretien, essence, stationnement, péage par exemple) contre 5 à 6 % pour les ménages de célibataires avec ou sans enfants. A l'inverse, ces derniers consacrent une part plus importante de leur budget aux services de transports (2,23 et 2,12% contre 1,64% du budget pour les familles recomposées, 1,71% des familles traditionnelle et 1,57% des couples sans enfants). Il s'agit probablement là d'un effet du lieu de résidence, puisque les familles monoparentales et les célibataires sont sur-représentés dans les ménages vivant dans les grandes agglomérations (Tableau XX). Le fait de résider dans des espaces urbains rend alors moins nécessaire la possession d'une voiture et à l'inverse les dépenses en transport en commun difficile à éviter. Les familles recomposées ont également une consommation de biens et services divers (assurances, coiffeurs, garde d'enfants) proches de celles des autres

couples : elles y consacrent 16% de leur budget contre 17% pour les couples sans enfants et les familles traditionnelles, alors que les célibataires avec ou sans enfants n'y consacrent que 14% de leur budget. Cette structure de consommation marquée par une part importante du budget consacré aux transports et aux biens et services divers relativement au logement est caractéristique les ménages les plus aisés et les différencie des ménages les plus pauvres (Demoly et Schweitzer, 2020).

Table 11 – Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale

| Caractéristique | Couple sans enfant | Traditionelle | Recomposée Monoparentale | | Personne seule | Complexe | Total | p-valeur |
|-----------------------------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------|----------------|----------|----------|----------|
| Postes de dépenses | | | | | | | | |
| Alimentation | 18 | 17 | 15 | 15 | 14 | 19 | 16 | < 0,001 |
| Alcools, tabacs etstupefiants | 3,3 | 2,6 | 3,7 | 2,7 | 4,4 | 3,6 | 3,3 | < 0,001 |
| Habillement et chaussures | 4,9 | 6,0 | 5,8 | 6,9 | 4,7 | 5,9 | 5,5 | < 0,001 |
| Logement et charges | 16 | 14 | 15 | 23 | 27 | 17 | 19 | < 0,001 |
| Meubles et entretien de la maison | 5,7 | 5,0 | 4,3 | 4,0 | 4,2 | 4,1 | 4,8 | < 0,001 |
| Sante | 1,82 | 1,79 | 1,68 | 1,81 | 1,64 | 1,75 | 1,76 | < 0,001 |
| Transports | 16 | 16 | 16 | 12 | 12 | 14 | 14 | < 0,001 |
| Communications | 3,00 | 3,12 | 3,54 | 4,12 | 3,87 | 4,12 | 3,45 | < 0,001 |
| Loisirs et culture | 9 | 9 | 9 | 8 | 9 | 8 | 9 | < 0,001 |
| Enseignement | 0,14 | 1,15 | 1,02 | 0,96 | 0,18 | 0,66 | 0,62 | < 0,001 |
| Restauration et hôtels | 6 | 8 | 9 | 7 | 6 | 6 | 7 | < 0,001 |
| Biens et services divers | 17 | 17 | 16 | 14 | 14 | 16 | 16 | < 0,001 |
| Hors-champ | 51 | 48 | 45 | 29 | 44 | 26 | 45 | < 0,001 |
| Apl | 1 | 2 | 4 | 12 | 6 | 4 | 4 | < 0,001 |
| Consommation annuelle totale | 100,0000 | 100,0000 | 100,0000 | 100,0000 | 100,0000 | 100,0000 | 100,0000 | >0,9 |
| Effectifs | 2 866 | 4 142 | 516 | 1 457 | 3 397 | 322 | 12 700 | |

¹ Moyenne; n

Cependant, en ce qui concerne l'alimentation les familles recomposées y consacrent, comme les familles monoparentales, 15% de leur budget contre 17% dans les familles traditionnelles. Si la part que représente l'alimentation dans le budget a longtemps été considéré comme un bon indicateur du niveau de vie (loi d'Engel), cette hypothèse a été remise en cause devant l'augmentation de la part du budget allouée au logement. Il est cependant intéressant de constater que la part du budget alloué aux dépenses en biens individuels dans les ménages aux configurations familiales recomposées est proche voire inférieure de celle dans les familles traditionnelle. Les biens individuels sont des biens caractérisée par la rivalité (il ne peuvent être consommé par plusieurs individus en même temps) et l'exclusivité (il est possible d'en restreindre l'accès). Il s'agit notamment des aliments et des vêtements. Pourtant, les familles recomposées sont, en moyenne, plus nombreuses que les familles traditionnelles, le montant consacré à la consommation de ces biens devrait donc être proportionnel au nombre d'habitants, et la part dans le budget devrait donc être plus élevée.

Pourtant, pour étudier les inégalités économiques se déployant dans les familles, il est crucial de pouvoir étudier ce qui se passe à l'intérieur des ménages. Les travaux

 $^{^2}$ test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes Source : Budget de famille, 2017

Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12700).

ethnographiques ont en effet montré que la famille n'est pas toujours le lieu d'un communisme familial comme ce que décrivait (**Durkheim?**). D'une part, la mise en commun des revenus dans un couple est rarement intégrale (Roy, 2005) et souvent subordonnée à une "cause commune" (**gollac?**). D'autre part, l'hypothèse d'égalité des consommations a également été mise à mal puisque des logiques d'allocation inégalitaires des ressources peuvent présider au partage des biens individuels comme de la nourriture (Delphy et Leonard, 2019) ou mais aussi des biens considérés comme collectifs comme l'espace du logement (**Lambert?**). Supposer ainsi une unité budgétaire rend ainsi mécaniquement aveugle aux différences de revenus et des consommations entre les différents membres d'un logement, faisant de l'unité statistique du ménage, un "cache-sexe" de la théorie économique (Bessière et Gollac, 2016) et un "cache-misère" des situation de pauvreté féminine (Maruani et Meron, 2012) qui entrave ainsi la réflexion sur les rapports sociaux entre hommes et femmes et sur conduit à sous-estimer la pauvreté en France.

Saisir les arrangements économiques familiaux dans l'enquête Budgets de famille

Pour interroger les arrangements monétaires se déployant au sein des ménages on peut schématiquement se placer à trois niveau. Au niveau des revenus du ménage, on peut se demande comment ceux-ci sont répartis au sein de la famille.

Dans Roy : "Une telle exploitation statistique de l'enquête « Budget des Familles » ne va pas sans difficulté. Cela revient en effet à chercher la trace de différenciations ou l'inégalité au sein du ménage, dans une enquête essentiellement construite pour mesurer le niveau de vie de cette entité globale que constitue le « ménage », précisément conçu comme une unité indivisible. Notre analyse permet néanmoins de distinguer trois groupes de biens : ceux pour lesquels l'argent semble indifférencié, les biens « masculins » et les biens « féminins »."

| Echelle | Revenus | Dépenses | Consommation |
|----------|---------|----------|--------------|
| Ménage | | | |
| Individu | | | |

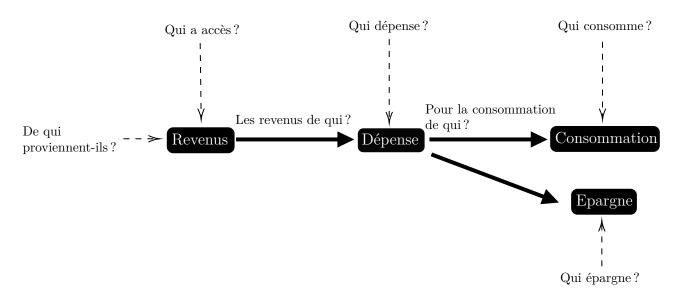


Figure 7 – Saisir l'économie domestique

Des "causes communes" aux périmètres plus limité

— intro un peu théorique, cause commune blablabla

| Caractéristique | ****, N = 2 594 | 1, N = 91 | 2, N = 10 144 |
|--------------------|-------------------|-----------|---------------|
| n_TYPMEN_new | | | |
| Couple sans enfant | 0% (0) | 0.7% (19) | 99%~(2~519) |
| Traditionelle | 0% (0) | 0.3% (12) | 100% (3 873) |
| Recomposée | 0% (0) | 0.5% (3) | 100% (634) |
| Monoparentale | 0% (0) | 0.5% (12) | 100%~(2~490) |
| Personne seule | $98\% \ (2\ 594)$ | 1,6% (41) | 0% (0) |
| Complexe | 0% (0) | 0.6% (4) | 99% (628) |

Dépenses féminines et dépenses masculines

Faute de pouvoir saisir directement l'appartenance de l'argent qui est dépensé dans différents types de consommations, nous en avons chercher des traces dans l'enquête. Nous avons ainsi choisi de modéliser l'utilisation de l'argent féminin et de l'argent masculin dans les ménages formés par des couples ayant des enfants à charge. Pour cela nous avons réalisé des régressions sur les différents types de consommations selon les méthodes classiques employés par les travaux sur le sujet (Phipps et Burton, 1998; Roy, 2006). Il

s'agit de modéliser la sensibilité de différents types de consommation à l'augmentation des revenus féminin et masculins. Pour chaque type de consommation, agrégé au niveau 2 de la nomenclature, nous effectuons donc une régression linéaire censurée ² sur le montant qui y est consacré dans laquelle nous introduisons deux termes d'interaction : entre le revenu féminin et le type de configuration familiale d'une part et entre le revenu masculin et le type de configuration d'autre part. Afin de contrôler les différentes différents facteurs influençant la consommation de différents types de biens et de services, nous introduisons dans le modèle la variable codant l'appartenance à des fraction de classe [Voir cah] qui résume de manière synthétique à la fois les positions professionnelles des conjoints, leur niveau de diplôme, l'âge des conjoints, le niveau de vie du ménage, laleur niveau de vie, que le nombre d'enfants dans le ménage. Nous avons ici préféré introduire une variable synthétique de la position sociale au niveau du ménage plutôt qu'un nombre plus important de variables au niveau individuel

Encadré n° 3: Equation du modèle

$$M_k = \alpha + \beta_1 Y_F * T + \beta_2 Y_H * T + \beta_3 T + \beta_4 Y_M + \beta_5 C + \beta_6 N + \beta_7 L + \epsilon$$

avec:

- M_k , le montant dépensé par le ménage pour la consommation de k
- Y_F , les revenus féminin,
- Y_M , les revenus masculins
- $Y_{\cal M},$ le revenu disponible du ménage
- T, le type de configuration familiale du méange (traditionelle vs recomposée)
- C, la position sociale du ménage synthétique
- N, le nombre d'enfants du ménage
- L, le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire, autre)

Ainsi on peut, à position sociale, nombre d'enfants et statut d'occupation du logement du ménage égaux, comparer l'effet de augmentation du revenu féminin ou masculin sur les dépenses effectuées par le ménage. Cela ne signifie pas que l'argent des femmes ou respectivement des hommes est utilisé pour les dépenses auxquelles elles sont corrélés et consommé par celui ou celle dont provient l'argent. Cela signifie simplement que l'augmentation du revenu masculin ou féminin a des effets sur le montant dépensé par le

^{2.} Il s'agit d'un modèle de régression de Tobit, adapté aux variables continues pour lesquelles la valeur 0 est sur-représenté et dont la distribution suit une courbe de Gauss

ménage sur ces différents postes. On ne peut pas par exemple exclure que l'augmentation du revenu féminin dans couple conduisent les couples à modifier l'arrangement économique en lien avec le loyer, par exemple en passant d'un 55%-45% à un 50%-50%, ce qui libereait l'argent masculin qui pourrait être consacré à d'autres dépenses, par exemple en loisir. Ainsi, dans le modèle, l'augmentation du revenu féminin se traduirait par une augmentation des consommations de loisir du ménage, sans pour autant que ce loisir ait été consommé par la femme. Pour autant, la sensibilité des consommations au revenu des hommes et des femmes constitue un bon moyen d'approcher la mise en commun des ressources et le partage des dépenses (Roy, 2006).

L'autre problème de l'utilisation de cette méthode est la linéarisation de l'effet de l'augmentation de revenu. Nous avons chercher à limiter ce problème en utilisant un modèle de tobit plutôt qu'un OLS classique, ce qui permet une meilleur prise en compte de la sur-représentation des valeurs nulles sur certaines dépenses. Or 100 euros de plus n'ont pas nécessairement les mêmes effets lorsqu'on gagne 600 euros par mois que lorsque en gagne 3 000.

D'une manière générale, on ne peut pas analyser de manière symétrique l'influence de l'augmentation des revenus féminins et des revenus masculins. Ces revenus sont marqués socialement, et ne signifient pas la même chose suivant qu'ils proviennent du travail féminin ou du travail masculin. Ainsi, les revenus masculins ont longtemps été considéré comme les revenus principaux d'un ménage, supposés pouvoir seuls pourvoir aux besoins du groupe familial. A l'inverses les revenus féminins sont considérés comme des revenus d'appoints, complémentaires aux revenus masculins et donc utilisés pour améliorer l'ordinaire. Cela explique pourquoi lorsque les dépenses sont différemment sensibles aux revenus des hommes et des femmes, elles sont en général, plus sensibles aux revenus féminins qu'aux revenus masculin. Cela est d'autant plus vrai pour les postes de dépenses dont part dans le budget augmente avec le niveau de vie : les transports, les loisirs et la culture, les restaurants et hôtels ainsi que les biens et services divers. C'est aussi le cas du logement qui représente une part importante des budgets des ménages pauvres et plus faible pour les ménages aisées, mais dont le montant des dépenses augmente rapidement avec le revenu. Le corollaire est en revanche que si la consommation est moins sensible aux revenus masculins, c'est alors que l'épargne augmente quand le revenu masculin augmente.

Chapitre 2. Rester mère isolée.

| Caractéristique | Beta | $95\%~{ m IC}$ | p-valeur |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------|----------|
| (Intercept) | 15 901 | 14 076 - 17 725 | < 0,001 |
| $n_TYPMEN_newRecompos\'ee$ | -888 | -3 985 – 2 209 | 0,6 |
| n _FractionClasse2 | 1 243 | $-515 - 3\ 002$ | 0,2 |
| n _FractionClasse3 | -90 | -1 810 – 1 631 | >0,9 |
| n _FractionClasse4 | 551 | -1 525 - 2 626 | 0,6 |
| $n_FractionClasse5$ | 2 357 | $-405 - 5\ 120$ | 0,094 |
| n _FractionClasse6 | 4 742 | $2\ 814-6\ 670$ | < 0,001 |
| n _FractionClasse7 | 9 676 | -130 - 19 481 | 0,053 |
| n _FractionClasse8 | 4 605 | $2\ 622-6\ 588$ | < 0,001 |
| $n_FractionClasse9$ | 2 220 | $419-4\ 020$ | 0,016 |
| $n_FractionClasse10$ | | | |
| NENFANTS | 2 065 | $1\ 464-2\ 665$ | < 0,001 |
| STALOGAutre | -2 838 | -6 766 – 1 089 | $0,\!2$ |
| STALOGLocataire | 2 065 | $868 - 3\ 263$ | < 0,001 |
| $n_REVENUS_F : n_TYPMEN_new T$ | Trad it ione | lle 45 – 53 | < 0,001 |
| $n_REVENUS_F:n_TYPMEN_newF$ | Recompos | ée 46 – 73 | < 0,001 |
| $n_TYPMEN_newTraditionelle:n_RE$ | EVE28US_ | $_{f H}$ 25 - 30 | < 0,001 |
| n_TYPMEN_newRecomposée :n_RE | VEDOUS_ | _H 19 – 34 | < 0,001 |

[Peut être présenter la régression sur la consommation finale]

Des dépenses moins partagées entre hommes et femmes que dans les familles traditionelles

Dans les familles recomposées, certains de ces postes budgétaires significativement plus sensibles à l'augmentation des revenus féminins dans les familles traditionnelles voient l'écart de sensibilité se creuser. C'est le cas pour le logement, les restaurants et hôtels, les loisirs et la culture ainsi que les biens et services divers. Ainsi, ces dépenses apparaissent comme des dépenses féminines dans l'ensemble des ménages formés par des couples vivants avec des enfants, mais plus fortement dans les ménages recomposées. Ces dépenses apparaissent ainsi moins partagées dans les familles recomposées que dans les

familles traditionnelles. En ce qui concerne le poste de logement, il englobe ici les

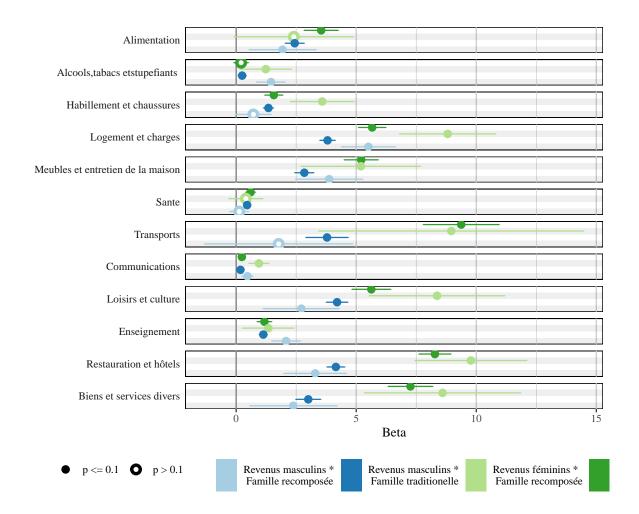


FIGURE 8 – Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculin dans les familles traditionelles et recomposées

Dans les familles recomposées, comme dans les familles traditionnelles certains postes de dépenses apparaissent plus ou moins sensibles que d'autres à l'augmentation des revenus féminins ou respectivement masculins. Il y a d'abord les postes de dépenses qui apparaissent aussi sensibles aux revenus de l'homme qu'aux revenus de la femme dans les familles traditionnelles comme dans les familles recomposées. C'est le cas de la santé pour laquelle la différence de sensibilité n'est pas significative entre les revenus féminins et masculins dans le premier cas comme dans le second. C'est également le cas pour les dépenses d'enseignements et les dépenses de communication. Pour ces dépenses, il s'agit principalement de tarifs forfaitaires : prix d'une consultation chez un médecin, coût d'un abonnement téléphonique, tarif de l'étude après l'école. Ces dépenses sont d'une manière générale peu sensibleS aux revenus. Elles représentent certes une part assez faible du

budget des ménages (chiffres issues du tableau structure budgétaire) mais leur montant n'augmente que très peu avec l'augmentation du revenu (en particulier pour la santé et les communications). On a donc ici à faire à des dépenses probablement assez fixes. Il en va de même pour les dépenses pour les dépenses d'alcool, de tabac et de stupéfiant, qui, du fait du pouvoir addictif, peuvent également s'apparenter à des dépenses fixes.

D'autres dépenses ne sont pas significativement sensibles aux revenus féminins ou masculins dans les familles traditionnelles mais le sont dans les familles recomposées. C'est le cas des dépenses d'habillement, qui semblent ainsi faire partie du champ des dépenses communes dans les familles traditionnelles : un euro supplémentaire gagné par un homme a le même effet sur ces dépenses qu'un euros supplémentaire gagner par une femme. A l'inverse, dans les familles recomposées, cents euros supplémentaire gagné par une femme fait augmenter de 3 euros le budget annuel consacré aux vêtements, alors que les revenus masculins n'ont pas d'influence significative sur les dépenses de vêtement et chaussures. Il semble donc que le partage des dépenses d'habillement ne soit pas fréquente dans les familles recomposée. Ces postes de dépenses étant, en partie au moins, dédiés aux enfants, on peut penser que ce qui joue ici est lié au statut de parent ou de beau-parent. Ainsi, il semble que les charges que représentent les vêtements et chaussures soient portées par les femmes, plus probablement les mères dans les familles recomposées.

D'autres dépenses sont significativement sensibles aux revenus féminins par rapports aux revenus masculins dans les familles traditionnelles, mais cette différence n'est pas significative dans les familles recomposées : il s'agit des dépenses en matière d'alimentation et de transport, qui représentent deux des plus gros postes des dépenses des ménages, mais aussi de meubles et d'entretien courant du logement. Cela semble s'expliquer par la variance très importante des coefficients estimés pour les revenus masculins et surtout féminins pour ces dépenses dans familles recomposées. Les effectifs de ménages dont la configuration familiale est recomposée sont en effet bien plus faibles que ceux des familles traditionnelles, il est donc normal que les intervalles de confiances des coefficients estimés par les modèles soient plus étendus. Cependant, cela pourrait aussi s'expliquer par des pratiques différentes des hommes et des femmes en fonction de leur statut de parent ou de beau-parent.

Chapitre 2. Rester mère isolée.

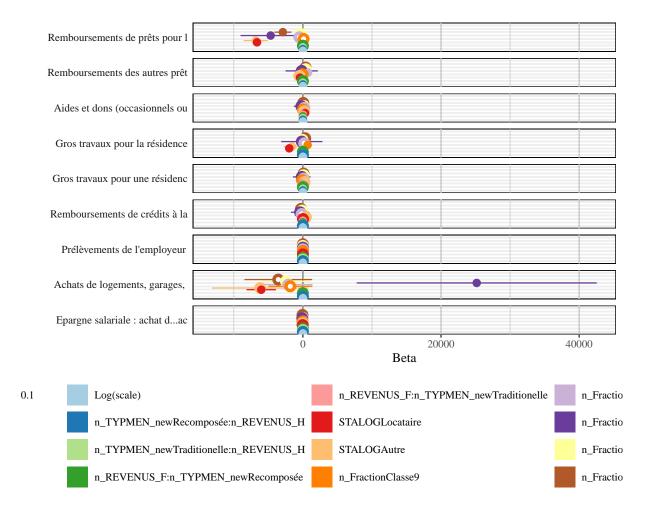


FIGURE 9 – Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculin dans les familles traditionelles et recomposées

Beux-pères et belles-mères : des contributions assymétriques

Pour essayer de comprendre à quoi sont dues ces variations de sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et masculins dans les familles recomposées, nous avons procédé à une modélisation similaire sur la sous-population des ménages aux configurations familiales recomposées. Cependant fois-ci au lieu des interactions précédentes nous introduisons deux autres interactions, d'une part une entre les revenus féminins et l'existence d'enfants de la femme dans le ménage et d'autre part les revenus masculins et l'existence d'enfants de l'homme dans le ménage. Il s'agit ici de saisir les conditions de possibilité de la participations économique des pères, des beaux-pères, des mères et des belles-mères aux différentes "charges du ménage".

Chapitre 2. Rester mère isolée.

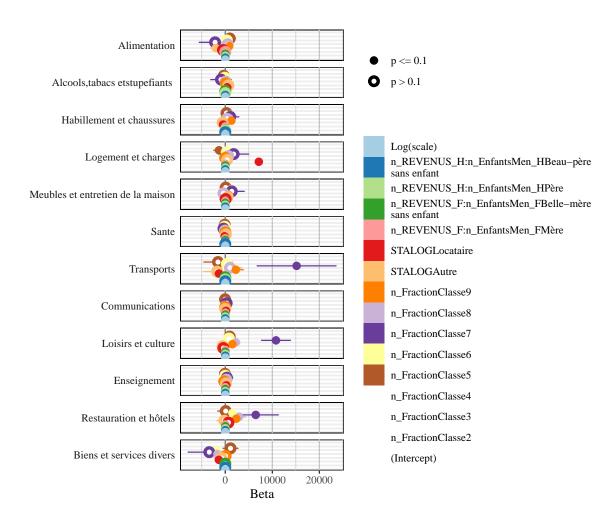


FIGURE 10 – Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin en fonction du statut parental dans les familles recomposées

Ainsi, on observe

Comme on pouvait s'y attendre, les postes des dépenses aussi sensibles aux revenus masculins et qu'aux revenus féminins dans les familles recomposées ne présentent pas de différences significatives suivant le statut parental. En ce qui concerne l'alimentation, la santé, le tabac, l'alcool et les stupéfiants, l'enseignement, l'argent des pères, des mères, des belles-mères et des beaux-pères sans enfants a un effet similaire sur les dépenses.

D'autres postes de dépenses sont marqués par le genre de l'individu dont provient le revenu, mais assez peu par son statut parental. C'est le cas des dépenses en matière de vêtement et de chaussures et de biens et de restauration et hôtel qui sont avant tout des dépenses liée aux revenus féminin, et assez peu au revenu masculin dans les familles recomposées.

Aucun des postes de dépenses n'est sensible seulement au statut parental et non au genre. Tous les autres postes budgétaires sont à la fois sensible au genre et au statut beau-parental de la personne dont provient les revenus. Par exemple, la consommation en loisir et culture est surdéterminée par le revenu des mères, et celle en communication par le revenus des belles-mères sans enfants.

En ce qui concerne le logement on observe un effet intéressant. Dans les familles recomposées, les revenus féminins paraissaient déterminer plus fortement que les revenus masculins les dépenses en matière de logement. Cependant, on voit qu'en différenciant ceux-ci en fonction du statut parental, on observe une sous-détermination des dépenses de logement par les revenus des beaux-pères sans enfants, la ou les coefficient ne sont pas significativement différents pour les belles-mères sans enfants, les mères et les pères. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela. D'une part, les recompositions familiale peuvent donner lieu à emménagement d'un des conjoint-e-s, plus probablement celui ou celle qui n'a pas d'enfants, au domicile de l'autre, sans que cela ne donne lieu a un partage des charges locatives. Cependant, on devrait donc observer le même effet pour les belles-mères. Or ce n'est pas le cas. Ceci semble indiquer que les revenus des belles-mères déterminent tout autant les dépenses en matière de logement que celles des pères, là ou dans les couples constituée d'une femme ayant des enfants et d'un homme n'en ayant pas, seuls les revenus de cette dernière détermine les dépenses en matière de logement.

Pour les biens et service divers, les revenus des pères ont plus d'effet que les revenus des beaux-pères et les revenus des mères on plus d'effet que les revenus des belles mères. Il semble donc la consommation en biens et services divers soit liée au fait d'avoir des enfants. Les biens et services divers contiennent en effet les services de garde qui peuvent représenter un poste de consommation non-négligeable, et qui expliquerait que les revenus des parents soit sur-déterminants dans ce type de dépenses. En revanche, ce sont bien les revenus des mères qui déterminent le plus fortement ce type de consommation. Cela rejoint les analyses selon lesquelles les services payants permettant de réduire le travail domestique effectué gratuitement par les femmes dans les familles est un "bien supérieur féminin". En l'occurrence, la garde d'enfant, si elle est une affaire de parent, reste surtout une affaire de mères. On peut ainsi penser que si les pères de famille recomposée y ont plus recours que les beaux-pères, ils peuvent néanmoins compter sur leur conjointe, même lorsque celle-ci n'as pas d'enfants, pour effectuer une partie du travail domestique et

parental. Il est en revanche moins probable que les mères de famille recomposées puissent faire reproser une partie de ce travail sur leur conjoint, en particulier lorsque celui-ci n'as pas lui-même d'enfant.

Des inégalités de revenus aux inégalités de consommations

Les effets différenciés de la parentalité sur les revenus et des femmes

Les moments de séparation permettent d'objectiver les effets différenciés de la conjugalité et de la parentalité sur les hommes et les femmes

des hommes sans enfants avec des mères isolées Stats des H/F P/BP

tableau croisés

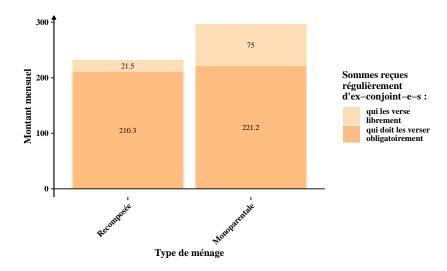
On l'a vu, les couples formant des ménages à la configuration familiale recom

Renforcées par une plus faible contribution des ex-conjoints

Seuls 16% des parents de familles monoparentales se voient verser régulièrement une somme d'argent par leur ex-conjoint-e. Dans les familles recomposées, ce chiffre n'est pas significativement différent : dans 15,9% d'entre elles, au moins un des deux membres du couple reçoit régulièrement un versement d'argent de la part de son ex-conjoint (Tableau annexe??). Il n'est malheureusement pas possible de distinguer les situations en fonction des caractéristiques sociales et de la situation économique de ces ex-conjoints, sur lesquels l'enquête ne renseigne pas.

En revanche, le montant de ces versements réguliers apparaissent plus faibles dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales. Le graphique ci-dessous présente le montent mensuel moyen versé par les ex-conjoints aux ménages en fonction de leur configuration familiale.

Chapitre 2. Rester mère isolée.



On observe un plus faible montant reçu de la part les ex-conjoint-e-s dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales : on passe d'un montant moyen de 296,2 euros par mois dans les familles monoparentales à 231,8 euros par mois dans les familles recomposées, soit une différence de 64,4 euros. Cette différence tient à la part de ces montants qui est versé librement par les ex-conjoint-e-s. Elle est en effet trois fois et demi plus faible dans les familles recomposée que dans les familles monoparentales. En revanche la différence pour les montants versés obligatoirement n'est pas significative. On ne peut pas, ici non plus, croiser ces résultats avec les caractéristiques des ex-conjoint-e-s. D'une part, puisque les montants des pensions versées obligatoirement aux parents de familles recomposées ou monoparentales sont proches, cela signifie donc que, assez probablement, les ex-conjoint-e-s débiteurs et débitrices de ces pensions ont, ou du moins, avaient au moment du jugement établissant le montant de ces pensions, des situations économiques comparables. D'autre part, cela signifie que la demande de révision du montant des pensions au moment de la remise en couple du parent créancier reste une pratique rare.

Qui produisent des inégalités de consommations à l'interieur des ménages

Des dépenses individualisables

Ainsi, nous avons chercher à individualiser certaines dépenses et consommations. En ce qui concerne les enfants, il n'est bien sur pas possible de distinguer les consommations suivants les individus auxquelles elles bénéficient, cependant un certain nombre de poste

de dépenses sont, dans la nomenclature des produits, spécifiques aux enfants. Il s'agit des dépenses de garde d'enfants, d'habillement, des frais scolaires, des jouets, de l'équipement spécifique et de l'alimentation spécifique. Dans l'enquête budgets de familles en 2011, ces dépenses représentaient 13,6% du budget des ménages avec au moins un enfant de moins de 16 ans (Hotte?). Cependant, dans le fichier de production et de recherche (FPR) de 2017 sur lequel nous avons travaillé, les postes de dépenses ont été agrégés au niveau 5 de la nomenclature. Ainsi seuls les jouets, les frais scolaires et les dépenses d'habillements sont effectivement imputable à la présence d'enfants. Parmi celles-ci nous avons choisit de nous concentrer sur les dépenses d'habillement. En effet, les dépenses scolaires varient très fortement selon l'âge des enfants et sont partiellement déterminées par l'existence de tarif sociaux pour certains type de consommation comme les repas scolaires, l'étude, ou l'inscription dans certains établissement privés. Ainsi mais sont, réglementairement, déterminées par le niveau de vie du ménage de sorte que pour les enfants les plus jeunes à niveau de vie du ménage égal, ce poste de consommation est difficilement interprétable. Les dépenses en matière de jouets ne nous paraissaient pas non plus .../ Les dépenses en vêtements et chaussures nous ont en revanche paru être un bon indicateur pour mesurer la consommation des différentes membres du ménage. D'une part, les vêtements ont été considéré comme un bon proxy du niveau de vie individuel. En effet, selon l'hypothèse de Rothbarth, les vêtements d'adultes sont des biens individuels : ils ne sont peu substituables entre homme et femme et ne sont pas adaptés aux enfants. Selon cette hypothèse le niveau de vie est une fonction des dépenses de vêtements pour adultes.

[Le choix de L indicateur de la dépense en vêtements adulte est désigné sous le terme « d hypothèse identifiante de Rothbart ». En 1943, Rothbart établit une correspondance entre le niveau de vie des parents et celui des enfants. Pour résoudre le problème de Lindicateur du niveau de vie, il suffit alors de trouver des consommations représentant le bien-être des parents, et en particulier, des consommations individualisâmes correspondant à des consommations adultes. Cependant, ces consommations individuelles des parents ne doivent pas être affectées par des changements de mode de vie liés à l'arrivée de l'enfant. Les dépenses en vêtements adulte sont alors a priori considérées comme ne dépendant que du niveau de vie du ménage. Cette dépense a de plus été choisie comme étant la dépense la plus facilement individualisable dans les enquêtes effectuées sur les budgets des familles (en dehors de dépenses telles que le tabac ou l'alcool, qui sont par contre sensibles

à un changement de modes de vie). Des estimations du coût de l'enfant sur les données françaises ont ainsi utilisé les dépenses en vêtements du dessus adultes

Les dépenses individualisables de ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 16 ans représentent en moyenne 6 005 euros en 2011, soit 13,6 % de leur budget. Elles sont en moyenne plus importantes pour les ménages propriétaires de leur logement (14,4 %) que chez les ménages locataires (12,1 %). Les postes les plus importants sont la garde d'enfants, qui dépasse la moitié des dépenses, puis l'habillement et les frais scolaires (graphique 1).]

Des dépenses spécifiques aux enfants plus faibles

Certaines consommations spécifiques sont en effet plus faibles dans les familles recomposées que dans les familles traditionnelles. Parmi les ménages formé par au moins un adulte âgé de 25 à 65 ans et vivant avec au moins un enfant de moins de 13 ans, les familles traditionnelles dépensent en moyenne 610 euros en vêtements pour enfants de moins de 13 ans et nourrissons par ans contre 502 euros dans les familles recomposées. Cette différence parait a priori importante quand on sait que les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants. Cependant, on raisonne ici en valeur absolue dépensée dans ce type de consommation, qui dépend donc des revenus du ménage et

Cependant les vêtement d'enfants ne sont pas des biens individuels purs, ils ne peuvent certes pas être portés par plusieurs individus en même temps, mais ils ne sont pas exclusifs : ils peuvent être portés par différents membre d'un fratrie au fur et a mesure

[Inégalités dans les consommations individualisables masculines et féminines?]

- regarder, comme pour les enfants, les dépenses individualisables hommes/femmes, notamment les vêtements (+ il a de la littérature qui dit que c'est un bon proxy du niveau vie)
- Croiser avec position sociale du ménage

Table 15 – Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant

| Caractéristique | \mathbf{Beta} | 95% IC | p-valeur |
|---------------------------------|-----------------|------------|----------|
| (Intercept) | 577 | 474 - 681 | < 0,001 |
| NIVIE | 82 | 56 - 109 | < 0,001 |
| n_NEnfantsMenage13 | -102 | -13469 | < 0,001 |
| $n_AgeEnfantsMenage13$ | -8,4 | -151,5 | 0,017 |
| $n_FractionClasse$ | | | |
| 1 | _ | _ | |
| 2 | 129 | 38 - 220 | 0,005 |
| 3 | 79 | -7,9 - 165 | 0,075 |
| 4 | -89 | -199 - 21 | 0,11 |
| 5 | 78 | -71 - 226 | 0,3 |
| 6 | 71 | -28 - 169 | 0,2 |
| 7 | -321 | -522120 | 0,002 |
| 8 | 34 | -61 - 128 | 0,5 |
| 9 | 118 | 31 - 205 | 0,008 |
| 10 | -62 | -251 - 126 | 0,5 |
| n_TYPFAM | | | |
| Traditionelle | _ | _ | |
| Monoparentale | 161 | 61 - 261 | 0,002 |
| Recomposée sans enfants communs | -133 | -274 - 8,0 | 0,065 |
| Recomposée avec enfants communs | -37 | -149 - 75 | 0,5 |
| Complexe | -101 | -251 - 49 | 0,2 |
| Couple sans enfant | | | |
| Personne seule | | | |

¹ IC = intervalle de confiance

Source : Budget de famille, 2017

Champ : ménages ordinaires résidant en Franceformé par au moins un adulte agé et 25 à 65 ans et ayantà charge au moins un enfant de moins de 14 ans (N = 12700).

[Qui s'explique par des inégalités de revenus et des budgets séparés]

[Inégalités de revenus entre conjoints, souvent en faveur des hommes, souvent des beaux-pères]

— Quantifier les inégalités de revenus dans les couples formés secondairement, comparer avec les couples sans enfants et ceux avec enfants issus de l'union

[Contribution des ex-conjoints plus faible]

- régressions sur les contibutions des ex-conjoints, comparaison avec les familles monoparentales
- Croiser avec les déciles de revenus du ménage

[Budgets plus séparés]

— exploiter les variables de dépenses de la table individu vs ménage :

Niveau individu : MAUTRES SCO Montant des autres frais liés à la scolarité MAUTRES SCO D'Montant définitif des autres frais liés à la scolarité MGARD1 Montant dépensé pour la crèche MGARD1 D Montant définitif dépensé pour la crèche MGARD2 Montant dépensé pour la garderie MGARD2_D Montant définitif dépensé pour la garderie MGARD3 Montant dépensé pour la garde scolaire ou d'étude en dehors des frais scolaires déjà déclarés MGARD3_D Montant définitif dépensé pour la garde scolaire ou d'étude en dehors des frais scolaires déjà déclarés MGARD4 Montant dépensé pour la nourrice ou l'assistante maternelle MGARD4_D Montant définitif dépensé pour la nourrice ou l'assistante maternelle MGARD5 Montant dépensé pour une autre personne rémunérée pour la garde d'enfants MGARD5 D Montant définitif dépensé pour une autre personne rémunérée pour la garde d'enfants MINSC Montant des frais d'inscription scolaire ou universitaire MINSC D Montant définitif des frais d'inscription scolaire ou universitaire MPENS Montant des frais d'internat MPENS D Montant définitif des frais d'internat MREPET Montant total dépensé pour les cours particuliers, le soutien, etc. au cours des 2 derniers mois MREPET_D Montant définitif total dépensé pour les cours particuliers, le soutien, etc. au cours des 2 derniers mois

Niveau ménage : DEPPER2 Montant total à la charge du ménage pour la garde d'enfant DEPPER2_D Montant définitif total à la charge du ménage pour la garde d'enfant

régression : revenu du parent = meilleur prédicteur des consommations individualisable aux enfants que revenu du ménage

Chapitre 3. Des belles mères

[Même idée que le chapitre 2, version travail domestique et autoproduction]

Les arrangements économiques ne sont pas réductibles à ceux qui touchent. Plus difficile à saisir dans les enquêtes de la statistique publique, il se déploient aussi

Ainsi, si les beaux-parents contribuent visiblement moins à l'entretien des enfants de leur conjoint que ne le feraient des parents,

Ouvrir la boite noire du ménage : au commencement était le travail domestique

Une charge de travail domestique a priori mieux répartie entre hommes et femmes

Cadolle

Table 16 – Travail domestique et parental en fonction de la configuration familiale et du

| | | | | Recomposée $(9,3\%)$ | | | $ \begin{array}{c} \textbf{Monoparentale} \\ (13\%) \end{array} $ | | | |
|--------------------------------|-------------|-------------|----------|----------------------|-------------|----------|---|-------------|----------|----------|
| Caractéristique | Homme (50%) | Femme (50%) | p-valeur | Homme (50%) | Femme (50%) | p-valeur | Homme (21%) | Femme (79%) | p-valeur | Ensemble |
| Aide scolaire aux enfants, (%) | 26 | 36 | 0,003 | 24 | 33 | 0,2 | 24 | 25 | 0,9 | NA |
| Bricolage, (%) | 46 | 10 | < 0,001 | 44 | 12 | < 0,001 | 33 | 15 | < 0,001 | 27 |
| Habillage des enfants, (%) | 72 | 89 | < 0,001 | 71 | 90 | 0,004 | 100 | 84 | 0,056 | NA |
| Courses, (%) | 63 | 88 | < 0,001 | 71 | 89 | < 0,001 | 82 | 92 | 0,005 | 78 |
| Cuisine du quotidien, (%) | 54 | 93 | < 0,001 | 57 | 91 | < 0,001 | 83 | 95 | < 0,001 | NA |
| Cuisine de récéption, (%) | 10 | 22 | < 0,001 | 8,9 | 23 | < 0,001 | 15 | 13 | 0,7 | NA |
| Menage, (%) | 43 | 90 | < 0,001 | 54 | 90 | < 0,001 | 77 | 94 | < 0,001 | 70 |
| Jardinage, (%) | 31 | 19 | < 0,001 | 26 | 15 | 0,011 | 21 | 15 | 0,2 | 24 |
| Repassage, (%) | 9,4 | 57 | < 0,001 | 13 | 50 | < 0,001 | 24 | 54 | < 0,001 | 35 |
| Vaisselle, (%) | 51 | 82 | < 0,001 | 53 | 78 | < 0,001 | 66 | 88 | < 0,001 | 69 |
| Effectifs, (non-pondérés) | 1 788 | 1 780 | | 252 | 262 | | 167 | 943 | | 5 192 |

 ¹ test du Chi² avec la correction du second ordre de Rao & Scott
 Source : Budget de famille, 2017
 Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires avec au moins un enfant. (N = 5192).

[Les parents en font + que dans le familles nucléaires]

Table 17 – Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration familiale

| Caractéristique | Beau-parent sans enfants en famille recomposée $(2,\!3\%)$ | Parent en famille monoparentale (13%) | Parent en famille recomposée $(7,1\%)$ | Parent en famille traditionelle (77%) | Total (100%) | p-valeur |
|-----------------------------------|--|--|--|---------------------------------------|-----------------|----------|
| Aide scolaire aux enfants, (en %) | 17 | 25 | 31 | 31 | NA | 0,2 |
| Bricolage, (en %) | 31 | 19 | 27 | 29 | 27 | < 0.001 |
| Habillage des enfants, (en %) | 54 | 86 | 83 | 80 | NA | 0,032 |
| Courses, (en %) | 70 | 90 | 83 | 75 | 78 | < 0.001 |
| Cuisine du quotidien, (en %) | 67 | 93 | 76 | 73 | NA | < 0,001 |
| Cuisine de récéption, (en %) | 16 | 13 | 16 | 16 | NA | 0.4 |
| Menage, (en %) | 66 | 90 | 74 | 66 | 70 | < 0,001 |
| Jardinage, (en %) | 18 | 16 | 22 | 25 | 24 | < 0.001 |
| Repassage, (en %) | 26 | 47 | 33 | 33 | 35 | < 0.001 |
| Vaisselle, (en %) | 62 | 84 | 67 | 66 | 69 | < 0.001 |
| Effectifs, (non-pondérés) | 130 | 1 110 | 384 | 3 568 | 5 192 | |

 $^{^1}$ test du Chi² avec la correction du second ordre de Rao & Scott

La mise au travail domestique des belles-mères

Table 18 – Travail domestique et parental du statut parental et du sexe

| | Parents (76%) | | | Bear | | | |
|-----------------------------------|-------------------|------------|----------|-----------------|------------------|----------|---------------------|
| Caractéristique | Père (43%) | Mère (57%) | p-valeur | Beau-père (70%) | Belle-mère (30%) | p-valeur | Total (100%) |
| Aide scolaire aux enfants, (en %) | 30 | 32 | 0,8 | 20 | 40 | 0,046 | NA |
| Bricolage, (en %) | 47 | 13 | < 0,001 | 43 | 19 | 0,001 | 28 |
| Habillage des enfants, (en %) | 74 | 91 | 0,007 | 70 | 88 | 0,084 | NA |
| Courses, (en %) | 74 | 90 | < 0,001 | 68 | 90 | < 0,001 | 80 |
| Cuisine du quotidien, (en %) | 57 | 90 | < 0,001 | 56 | 91 | < 0,001 | NA |
| Cuisine de récéption, (en %) | 7,8 | 23 | < 0,001 | 8,2 | 36 | < 0,001 | NA |
| Menage, (en %) | 52 | 90 | < 0,001 | 54 | 90 | < 0,001 | 72 |
| Jardinage, (en %) | 30 | 15 | 0,003 | 25 | 24 | 0,8 | 21 |
| Repassage, (en %) | 9,9 | 50 | < 0,001 | 14 | 39 | < 0,001 | 31 |
| Vaisselle, (en %) | 51 | 79 | < 0,001 | 53 | 76 | 0,003 | 66 |
| Effectifs, (non-pondérés) | 154 | 230 | | 206 | 85 | | 514 |

 $^{^{1}}$ test du Chi 2 avec la correction du second ordre de Rao & Scott

— discussion tabet

Subititution travail doestique des belles-mères à des services marchands dans lorsque les pères sont les plus riches

Conclusion/transition : formes de continuité, d'un point de vue économique, entre monoparentalité et recompositions familiales

Champ: Individus agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires avec au moins un enfant (N = 5193

Source : Budget de famille, 2017 Champ : Individus adultes agés de 25 à 65 ans ou en couple avec un adulte agé de 25 à 65 ans, formant des ménages ordinaires recomposés (N = 514).

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

Des remises en couple encadrées par l'Etat?

Judiciarisées, les divorces et les séparations impliquants des enfants semblent davantage encadrées par les institutions que les remises en couples. À l'inverse, les recompositions familiales se passent souvent, dans un premier temps au moins, loin des yeux de la justice. Pour autant, les CAF et le fisc ont les yeux rivés sur ces remises en couples particulières. La caractérisation d'une vie conjugale constitue, pour les contrôleurs de la CAF, un enjeu de contrôle fréquent (Dubois, 2021), car dès lors, les ressources du conjoint ou de la conjointe seront prises en compte dans le calcul de divers droits.

Les travaux des juristes et sociologues du droit des années 1990 autour d'Irene Théry et Marie-Thérèse Meulders-Klein (1993, 1995) formulent souvent une critique du droit civil de la famille qu'ils accusent de ne pas avoir su évoluer pour prendre en compte les nouveaux défis que les recompositions familiales poseraient naturellement. Dans cette perspective, la comptabilisation comme enfant « à charge » du couple d'un enfant issu d'une autre union par le fisc si le couple est marié et par la CAF si le couple cohabite, alors même qu'aucun lien légal n'unit ces individus, est interprété comme la reconnaissance d'une situation de fait (Damon, 2012). Cette conception du droit, héritée de Durkheim pour qui il est une cristallisation des transformations sociales, un révélateur des faits sociaux (Durkheim, 1893), occulte la force productrice du droit (Bourdieu, 1986). Les recompositions familiales ne sont pas nouvelles. De fait, dès l'instauration d'un impôt sur le revenu en 1916, la notion d'enfant à charge est déjà déconnectée du droit civil de la filiation (Carbonnier, 2016). Jusqu'aux années 1950, les recompositions familiales

étaient simplement davantage liées au décès d'un des conjoints – du fait de la mortalité élevés des femmes notamment en couche et des hommes lors des périodes de guerre – qu'a une séparation (Flandrin, 1984). Leur relative nouveauté tient moins à l'existence de beaux-parents, qu'a l'existence, en même temps, des deux parents. En d'autres termes, la recomposition se fait moins selon un modèle de substitution qu'un modèle de pérennité (Clément et Bonvalet, 2005).

En revanche, les familles recomposées n'ont pas fait l'objet d'une construction comme un problème public comparable à celle dont les familles monoparentales ont fait l'objet à partir des années 1970 (Martin-Papineau, 2003). Le terme de « monoparentalité » n'apparaît pas tout de suite, ces familles sont d'abord désignées comme des « familles privées de pères ». À l'inverse, les familles recomposées ne sont pas le plus souvent « privées de pères » et ne sont donc pas l'objet d'inquiétudes, elles sont ainsi exclues des dispositifs destinés aux parents seuls. Dès lors la remise en couple devient un enjeu administratif. Les filles-mères, lorsqu'elles ne sont pas forcées à l'abandon, bénéficient d'un secours économique conditionné à une étroite surveillance. Leur mariage, d'autant plus si l'enfant bénéfice d'une reconnaissance dite « de complaisance » par leur mari, conditionne leur réintégration sociale et parfois le retour de leur enfant placé (Rivière, 2016). Se distinguant des premières par la respectabilité que leur confère le mariage (Skeggs, 2003), les veuves ayant à charge des enfants bénéficient d'abord de droits dérivés de ceux de leurs maris décédés puis de pensions et d'abattements fiscaux. Le remariage des veuves vient supprimer leur droit à cette protection. Les veufs avec enfants à charge sont eux exclus de ces dispositifs car considérés comme aptes au travail (Chaineaud, 2009). Ainsi, dès les premiers dispositifs de prise en charge de la monoparentalité, la remise en couple des femmes acquiert une importance décisive dans l'ouverture, mais surtout la fermeture du droit à l'assistance économique. Ainsi bien que d'un point de vue du droit civil de la filiation (voir de l'alliance dans le cas de simples re-cohabitations), les familles recomposées s'apparentent davantage aux familles monoparentales, elles ont, à revenu et statut marital identique, les mêmes droit sociaux et fiscaux que les familles nucléaires.

En suivant Rémi Lenoir, la famille est par excellence une catégorie de la pensée d'Etat dont la structuration et le fonctionnement est tout entier encadré par la bureaucratie. Sa forme actuelle est moins la cristallisation de transformations sociales diffusées uniformément dans la population que l'inscription du mode de reproduction sociale des

classes dominantes dans les catégories d'action politique visant expressément à permettre et maintenir ce mode de reproduction (Lenoir, 2003). Ainsi ces formes de décalages entre le droit civil et les droits sociaux et fiscaux ne peuvent pas être analysés comme le fruit de la progressive reconnaissance de la situation des familles recomposées. De même, ce décalage entre ce que l'on suppose des pratiques économiques des familles recomposées et ce que les différentes administrations de l'Etat prescrivent est sans doute moins à analyser comme un retard des dispositifs qui doivent s'adapter à la réalité des familles aujourd'hui, que comme ce qui caractérise les recompositions familiales et à ce titre produit des effets sur les individus impliqués. Ce sont justement ces effets que l'on voudrait prendre pour objet d'étude.

Complexifier la parenté légale

Idée qu'il faut articuler les différentes définitions de la parenté légale produites par différentes institutions, voir comment elles se superposent ou non

Ces petites contradictions entre les pratiques prescrites par les différentes administrations de l'Etat sont loin d'être anodines. Elles sont de nature à produire des effets matériels sur les individus qui vivent dans ces familles. La recomposition familiale n'est pas simplement une affaire de sentiments, elle met en jeu la perte et l'obtention de droits sociaux et fiscaux. La CAF et le fisc, selon que le couple cohabite ou qu'il est uni légalement, ne font pas de différence dans la comptabilisation des enfants à charge entre les familles nucléaires et les familles recomposées : tous les enfants sont à charge des deux conjoints, quelle que soit leur filiation (Damon, 2012). Ainsi, la cohabitation avec un nouveau conjoint ou une nouvelle conjointe engendre la perte d'avantages fiscaux et sociaux. Les droits sociaux seront également désormais calculés sur l'ensemble des revenus du couple nouvellement formé. Lorsqu'une union civile est contractée, les parts représentées par le nouveau couple et les enfants de chacun des membres sont mutualisées pour le calcul de l'impôt.

Il n'est pas aisé de déterminer *a priori* les effets de ces fermetures de droits. On peut néanmoins émettre quelques hypothèses qu'il s'agira de vérifier ou d'infirmer. Par exemple, les mécanismes socio-fiscaux agissent différemment selon les niveaux de revenus des couples, mais aussi selon les niveaux de revenus individuels. L'allocation parent

isolé (API), intégrée au revenu de solidarité active (RSA) est réservée aux parents isolés touchant celui-ci. L'allocation de soutien familial (ASF) est réservée aux parents isolés dont l'ex-conjoint est déclaré impécunieux. En revanche, la demi-part fiscale supplémentaire n'a d'effet que sur les foyers imposables. Ces mécanismes semblent donc jouer différemment selon la classe sociale. Mais ils semblent aussi jouer différemment selon l'appartenance aux groupes de sexes. L'ASF, versée en lieu et place de pension alimentaire, et l'API ainsi que la demi-part fiscale sont supprimés avec une remise en couple. La conjugalisation des ressources par les CAF (pour le calcul du RSA, de l'AAH par exemple) et par le fisc (pour les parts que représentent les personnes à charge) produisent une fiction d'égalité entre conjoints. Ces mécanismes agissent donc différemment sur les conjoints suivant l'inégalité de revenus entre eux. Or, cette inégalité s'inscrit dans des rapports sociaux de sexe. La différence de revenus entre homme et femmes en couple se situait à 42% en moyenne en 2011 (Morin, 2014). Les conséquences économiques propres des mécanismes socio-fiscaux au moment des remises en couples des parents isolés semblent donc différenciées.

Enfin, dans l'idéal, il faudra également s'intéresser au rôle que joue la justice dans les recompositions familiales qui, s'il reste secondaire en comparaison des séparations, ne doit pas être négligé. La remise en couple d'un parent est parfois l'occasion d'une réorganisation de la résidence des enfants, d'une révision de la pension alimentaire ou de la prestation compensatoire.

Le niveau de vie dans les familles recomposées

Au delà de l'indicateur de position sociale, le niveau de vie permet de quantifier des inégalités économiques entre individus ou encore d'analyser la consommation. Il est donc un indicateur central en sciences sociales. Le calcul du niveau de vie est également au fondement des dispositifs de redistribution. Les travaux s'intéressant au devenir des familles monoparentales après la séparation mettent en évidence une augmentation du niveau de vie avec la remise en couple. C'est par exemple le cas d'un dossier réalisé par Abbas et Garbinti, dans le Portrait social 2019 de l'INSEE qui dans lequel la remise en couple est qualifiée de « déterminant majeur de la convergence des niveaux de vie vers leurs niveaux d'origine » (Demaison et al., 2019, p. 104), en particulier pour les mères, après la chute brutale lors de la séparation. Pour autant, nombreux sont les angles morts

de ce type de calcul.

Calculé comme le quotient du revenu disponible d'un ménage sur le nombre d'unités de consommation de celui-ci, il permet de rendre comparable des ménages composées différemment. Pour cela, il s'appuie sur des échelles d'équivalence, qui attribuent un coefficient à chaque personne supplémentaire en fonction de ses caractéristiques propre. Ce coefficient correspond ainsi à la proportion de revenu supplémentaire que le ménage doit gagner pour cet individu, afin de bénéficier du même niveau de vie qu'une personne seule.

Comment c'est mesuré ces échelles d'équivalences.

L'Insee utilise généralement l'échelle dite de "l'OCDE modifiée" mais les administrations sociales et le fisc ont également leurs propres échelles d'équivalences parfois même spécifiques à chaque préstation sociale.

** INSERER tableau des échelles d'équivalences **

"Certains biens peuvent être considérés comme des biens collectifs au sein du ménage [4] [4] Un bien est dit « collectif » si sa consommation est non... En conséquence, l'arrivée de nouveaux membres dans le ménage n'entraîne pas de nouvelles dépenses de consommation de ce bien. Sa consommation est source d'économies d'échelle. Le chauffage peut être qualifié de bien collectif. À l'opposé, la consommation de biens individuels, caractérisée par l'exclusion d'usage et la rivalité (par exemple les aliments), est proportionnelle à la taille du ménage. Entre ces deux catégories de biens se trouvent des biens mixtes dont la consommation peut être non rivale mais caractérisée par l'exclusion d'usage (le loisir par exemple) et d'autres pour lesquels la consommation est rivale mais l'usage est non exclusif (comme une baignoire). La plupart des biens occupent une position intermédiaire. Le vêtement peut être considéré comme un bien individuel, mais il peut se rapprocher d'un bien collectif lorsque les vêtements s'échangent entre les membres du ménage (notamment au sein de la fratrie). Il existe d'autres formes d'économies d'échelle lorsqu'un ménage de grande taille bénéficie de tarifs plus avantageux grâce à des achats en quantité importante ou de tarifs sociaux (carte famille nombreuse par exemple). Des économies peuvent également être dégagées concernant le travail domestique dans la mesure où un ménage de grande taille dispose potentiellement de davantage de temps libre : le temps consacré aux tâches domestiques (ménage, cuisine...) ne croît pas proportionnellement avec la taille de celui-ci. Gardes, Sayadi et Starzec [2013] montrent que

les économies d'échelle réalisées dans un ménage en termes de travail domestique sont plus importantes que celles associées aux dépenses monétaires. À partir de données anglaises, Couprie et Ferrant [2015] ont montré que deux personnes vivant seules séparément ont besoin de 2 h 15 supplémentaires par jour pour atteindre le même niveau d'utilité qu'elles auraient eu si elles vivaient en couple. L'ampleur de ce type d'économies d'échelle dépend de la configuration du ménage, en particulier elles sont potentiellement moindres dans le cas d'un foyer monoparental que dans celui d'un couple. Dans certains cas, la charge d'une personne dépendante (nourrisson, enfant non scolarisé, personne âgée) intensifie les charges domestiques, ce qui engendre alors des déséconomies d'échelle : la naissance d'un enfant accroît la charge de travail domestique, et ce surcroît de travail repose sur les femmes, ce qui accentue le déséquilibre dans le partage des tâches domestiques et familiales (Pailhé et Solaz [2010]; Régnier-Loilier et Hiron [2010]). Les échelles d'équivalence ne prennent pas en compte les coûts indirects liés à un moindre investissement dans la vie professionnelle et/ou au retrait partiel ou total de l'activité professionnelle de l'un des parents (Thévenon [2009]). Or ces coûts de renoncement à la carrière sont importants et sont supportés essentiellement par les femmes, ce qui pèse sur l'égalité des sexes (Meurs, Paihlé et Ponthieux [2010])."

revue de littérature sur le calcul du niveau de vie

Des limites nombreuses, évolutions de la structure des budgets, donc économies d'échelles qui bougent aussi (exemple du logement)

comparaisons internationales qui ne prennent pas en compte le niveau de démarchandisation (services publics, redistrib en "nature", ex dépenses de santé France vs USA)

La question des limites du ménage

Encadré n° 4: Estimer les niveau de vie

Revue de littérature sur l'estimation des niveau de vie [voir sociologie de la consommation et des budgets ouvriers].

Dans l'enquête BDF 2017, trois variables subjectives permettent d'approcher des estimations du niveau de vie dans les familles.

Chapitre 4. L'Etat face aux remises en couples des parents isolés

| Caractéristique | OR | 95% IC | p-valeur |
|---|------|-----------------|----------|
| Niveau de vie du ménage (en miliers d'euros) | 1,09 | 1,08 - 1,09 | <0,001 |
| Configuration dans le ménage | | | |
| Mère célibataire | _ | _ | |
| Père célibataire | 1,34 | 1,01-1,77 | 0,043 |
| Mère en couple | 1,53 | $1,\!20-1,\!95$ | < 0,001 |
| Père en couple | 2,56 | 1,78 - 3,68 | < 0,001 |
| Parents en couple | 1,87 | 1,62-2,16 | < 0,001 |
| Autre type de ménage (ménage complexe) | 0,62 | $0,\!24-1,\!60$ | 0,3 |
| Enfants vivants hors domicile | 0,88 | 0,69 - 1,13 | 0,3 |
| Age moyen des enfants du ménage | 1,02 | $1,\!01-1,\!03$ | < 0,001 |
| Age de la PR au moment de l'enquête CSP de la PR | 0,99 | 0,98-0,99 | < 0,001 |
| Professions intermédiaires | _ | _ | |
| CPIS | 1,51 | 1,29 - 1,77 | < 0,001 |
| Employés | 0,56 | $0,\!48-0,\!65$ | < 0,001 |
| Ouvriers | 0,63 | 0,55 - 0,73 | < 0,001 |
| ACCE | 1,07 | 0,86 - 1,33 | 0,5 |
| Agriculteurs | 1,98 | $1,\!27-3,\!08$ | 0,003 |

¹ OR = rapport de cotes, IC = intervalle de confiance

Un niveau de vie subjectif qui s'éloigne de l'indicateur dans les familles recomposées

Expliciter la méthode utiliser et la vérification des conditions.

commentaire du tableau

- Couple parental, parent célibataire ou nouvelle union, des effets différenciés sur le niveau de vie ressenti
- Les mères de familles recomposées estiment leur niveau vie plus faible
- Les pères de famille recomposées estiment leur niveau de vie plus élevé

Des revenus de transferts réduits pour les parents remis en couple

- [1] "IDENT_MEN" "REVACT"
- [3] "REVINDEP" "SALAIRES"
- [5] "REV_ETRANGER" "REVSOC"
- [7] "CHOMAGE" "RETRAITES"
- [9] "PREST_PRECARITE_VIEIL" "PREST_PRECARITE_HAND"
- [11] "PREST_PRECARITE_RSA" "PPA"
- [13] "PREST_LOGEMENT" "PREST_FAM_TOT"

- [15] "REVPAT" "REV700"
- [17] "REV701" "REV999"
- [19] "IMPOTREV_M" "TAXHAB_M"
- [21] "REVDISP" "REVTOT"
- $[23] \ "IMPOTS_DIRECTS" \ "TRANSFERTS_INTERMENAGES" \ [25] \ "MINIMA_SOC"$

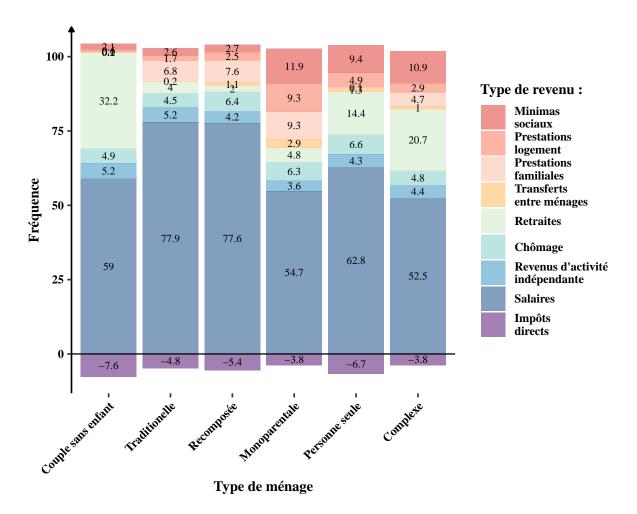


FIGURE 11 – Composition du revenu disponible en fonction du type de ménage (en %)

Des arrangements fiscaux spécifiques

— exploiter la variable nombre d'avis d'impositions

Liste des tableaux

| 2 | Types de ménage selon l'INSEE | 16 |
|----|---|----|
| 3 | Codage de la variable LIEN01-20 : Lien de chaque habitant avec l'individu | |
| | de NOI = X (X de 01 à 20) | 17 |
| 4 | Présence des parents dans le logement | 18 |
| 5 | Lieu de résidance des enfants vivant hors domicile | 18 |
| 8 | Caractéristiques sociales des parents | 26 |
| 9 | Caractéristiques sociales des beaux-parents | 30 |
| 10 | Types de configuration familiale en fonction des fractions de classe | 41 |
| 11 | Structure de consommation des ménages selon leur configuration familiale . | 48 |
| 15 | Regression sur la consommation de vetements et chaussures par enfant | 63 |
| 16 | Travail domestique et parental en fonction de la configuration familiale et | |
| | du sexe | 65 |
| 17 | Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration | |
| | familiale | 66 |
| 18 | Travail domestique et parental du statut parental et du sexe | 66 |
| 19 | Structure des clusters (variables actives et supplémentaires) | 88 |
| 20 | Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration | |
| | familiale | 94 |
| 21 | | 95 |

Liste des tableaux

Table des figures

| 1 | Situation familiale des enfants | 21 |
|----|--|----|
| 2 | Situation familiale des adultes | 22 |
| 3 | Appartenance aux groupes de sexe des parents et beaux parents | 25 |
| 4 | Homogamie de diplome : Diplôme des femmes en fonction de celui des hommes | 30 |
| 5 | Homogamie de profession : Profession des femmes en fonction de celle des | |
| | hommes | 31 |
| 6 | Position des clusters sur les différents axes | 38 |
| 7 | Saisir l'économie domestique | 50 |
| 8 | Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et | |
| | masculin dans les familles traditionelles et recomposées | 54 |
| 9 | Sensibilité des différents types de consommation aux revenus féminins et | |
| | masculin dans les familles traditionelles et recomposées | 56 |
| 10 | Sensibilité des différents postes de dépenses aux revenus féminins et masculin | |
| | en fonction du statut parental dans les familles recomposées | 57 |
| 11 | Composition du revenu disponible en fonction du type de ménage (en $\%)$. | 74 |
| 12 | Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017 | 87 |

Table des figures

Littérature

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

BESSIÈRE C., GOLLAC S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Carbonnier C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France », Revue française d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

DELPHY C., LEONARD D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse (Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », Journal de la société française de statistique, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le

sens commun.), p. 35-49.

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE Play F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

Martin-Papineau N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et familiales, 72, 1, p. 7-20.

MARUANI M., MERON M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

Roy D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et societes*, N° 11, 1, p. 63-78.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », Sociologie, 5, 4, p. 441-453.

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », Travail, genre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

s. d., Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine.

ALGAVA É., BLOCH K., VALLÈS V., 2020, « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile » INSEE (dir.), *Insee Première*, 1788.

Bessière C., Gollac S., 2016, « Le cache-sexe de la théorie économique », *Population*, *Vol. 71*, 3, p. 519-523.

Bonvalet C., 2003, « La famille-entourage locale », Population, 58, 1, p. 9-43.

Bourguignon F., Landai C., 2022, « Micro-simuler l'impact des politiques publiques sur

les ménages : pourquoi, comment et lesquelles ? », Notes du conseil d'analyse économique, 74, 5, p. 1-12.

Carbonnier C., 2016, « Prise en compte de la famille dans l'imposition des revenus en France », Revue française d'economie, Volume XXXI, 1, p. 111-152.

Cayouette-Remblière J., Ichou M., 2019, « Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations », Revue française de sociologie, 60, 3, p. 385-427.

CHICHE J., LE ROUX B., 2010, « Développements récents en analysee des correspondances multiples », *La revue MODULAD*, 42, p. 110-117.

DELALANDE N., SPIRE A., 2010, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte (Repères).

DELPHY C., LEONARD D., 2019, L'exploitation domestique, Paris, Éditions Syllepse (Nouvelles questions féministes).

Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S., 2019, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », dans Institut national de la statistique et des études économiques (dir.), Montrouge (INSEE Référence), p. 99-114.

Demoly E., Schweitzer C., 2020, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », *Insee Focus*, 203.

DESPLANQUES G., 1993, « Les familles recomposées en 1990 », Population & Sociétés, p. 1-4.

DESROSIÈRES A., 2000, La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique, París, La Découverte.

DESROSIÈRES A., 2003, « Du travail à la consommation : l'évolution des usages des enquêtes sur le budget des familles », *Journal de la société française de statistique*, 144, 1-2, p. 75-111.

DESROSIÈRES A., 2013, Pour une sociologie historique de la quantification : L'Argument statistique I, Paris, Presses des Mines (Sciences sociales).

DONNI O., PONTHIEUX S., 2011, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et sociétés*, 26, 2, p. 67-83.

DURKHEIM E., 1975, « La famille conjugale », dans Paris, Les Éditions de Minuit (Le sens commun.), p. 35-49.

Halbwachs M., s. d., La Classe ouvrière et les niveaux de vie : Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines.

HERPIN N., VERGER D., 2008, Consommation et modes de vie en France. Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle, Paris, La Découverte (Repères).

LAPINTE A., 2013, « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée »,.

LASLETT P., 1983, Family Forms in Historic Europe, Cambridge, Cambridge University Press.

LE PLAY F., 1874, La réforme sociale en France : déduite de l'observation comparée des peuples européens., Tours, Alfred Mame et fils.

MARTIN O., 2020, « Chapitre 4. La mise en statistiques des sociétés », dans Malakoff, France, Armand Colin, p. 73-103.

MARTIN-PAPINEAU N., 2003, « La construction paradoxale d'un problème politique: l'exemple des familles monoparentales (1968 - 1988) », Revue des politiques sociales et

familiales, 72, 1, p. 7-20.

MARUANI M., MERON M., 2012, Un siècle de travail des femmes en France: 1901- 2011, La Découverte.

Parsons T., 1968, *The structure of social action. 2 : Weber*, Nachdr., New York, Free Press.

PHIPPS S.A., BURTON P.S., 1998, « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure », *Economica*, 65, 260, p. 599-613.

ROUX B.L., ROUANET H., 2010, Multiple Correspondence Analysis, SAGE.

ROY D., 2005, « « Tout ce qui est à moi est à toi ? ». Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 45, p. 41-52.

Roy D., 2006, « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? », Travail, genre et societes, N° 15, 1, p. 101-119.

Saint-Pol T., Deney A., Monso O., 2004, « Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées », *Travail, genre et societes*, N° 11, 1, p. 63-78.

SINGLY F. DE, 2017, Sociologie de la famille contemporaine, Malakoff, France, Armand Colin.

STETTINGER V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », *Sociologie*, 5, 4, p. 441-453.

Toulemon L., 2011, « Individus, familles, ménages, logements : les compter, les décrire », Travail, genre et societes, n° 26, 2, p. 47-66.

R Packages

Statistiques descriptives des différentes sous-populations

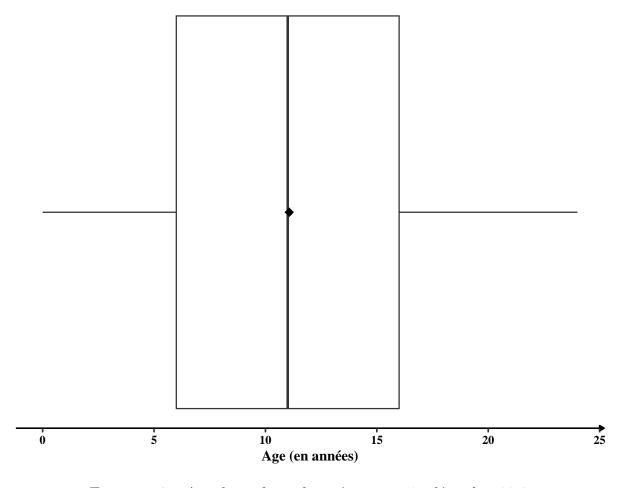


FIGURE 12 – Age des enfants des ménages au 31 décembre 2017

Analyse factorielle

Contributions aux dimentions de l'ACM

Classification ascendante hiérarchique

Table 19 – Structure des clusters (variables actives

| | 1 | 2 | |
|---|------|------|--|
| n_RevenusContribF (p <0.001) | | | |
| Moins de 20% | 7.5 | 0.0 | |
| Entre 20 et 40% | 16.2 | 96.8 | |
| Entre 40 et 50% | 59.9 | 3.2 | |
| Entre 50% et 60% | 0.0 | 0.0 | |
| Plus de 60% | 16.4 | 0.0 | |
| n_PATRIMOINEcut_H (p $<$ 0.001) | | | |
| Sans économies | 41.2 | 39.8 | |
| Moins de 1000 | 0.0 | 0.0 | |
| Entre 1 000 et 4 000 | 28.7 | 14.5 | |
| Entre 5 000 et 10 000 | 25.8 | 16.1 | |
| Plus de 10 000 | 4.3 | 29.6 | |
| n_PATRIMOINEcut_F (p < 0.001) | | | |
| Sans économies | 39.3 | 41.3 | |
| Moins de 1000 | 9.5 | 10.4 | |
| Entre 1 000 et 4 000 | 21.8 | 10.3 | |
| Entre 5 000 et 10 000 | 14.4 | 14.3 | |
| Plus de 10 000 | 15.0 | 23.7 | |
| CS12_H (p < 0.001) | | | |
| Petit-e indépendant-e | 1.1 | 13.0 | |
| Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale | 20.1 | 6.6 | |
| Cadre du public/culture | 5.9 | 1.7 | |
| Médiateur-ice | 7.0 | 16.4 | |

Table 19 – Structure des clusters (variables actives et su

| | 1 | 2 |
|---|------|------|
| Technicien-ne | 7.1 | 25.1 |
| Employé-e qualifié-e | 7.9 | 5.4 |
| Employé-e non qualifié-e | 3.8 | 0.0 |
| Ouvrier-e qualifié-e | 27.3 | 22.0 |
| Ouvrier-e non qualifié-e | 9.0 | 3.6 |
| Retraité-e | 10.7 | 5.0 |
| Autre inactif-ve | 0.1 | 1.3 |
| CS12_F (p < 0.001) | | |
| Petit-e indépendant-e | 2.0 | 4.5 |
| Cadre/chef-fe d'entreprise, profession libérale | 6.7 | 1.7 |
| Cadre du public/culture | 6.6 | 1.1 |
| Médiateur-ice | 24.1 | 11.8 |
| Technicien-ne | 2.7 | 2.8 |
| Employé-e qualifié-e | 22.4 | 20.8 |
| Employé-e non qualifié-e | 12.2 | 30.3 |
| Ouvrier-e qualifié-e | 3.6 | 3.1 |
| Ouvrier-e non qualifié-e | 3.8 | 9.7 |
| Retraité-e | 2.1 | 5.5 |
| Autre inactif-ve | 13.9 | 8.7 |
| DIP7_H (p <0.001) | | |
| Doctorat, ingénieur, grande école | 8.3 | 2.8 |
| Master, bac+6 | 8.6 | 3.1 |
| Licence, BTS, DUT, santé social | 19.7 | 19.2 |
| Baccalauréat | 16.2 | 17.3 |
| CAP ou BEP | 27.6 | 36.3 |
| Brevet des collèges | 5.5 | 3.0 |
| Sans diplôme ou CEP | 14.2 | 18.2 |
| DIP7_F (p < 0.001) | | |
| Doctorat, ingénieur, grande école | 3.8 | 0.3 |
| | | |

Table 19 – Structure des clusters (variables actives et su

| | 1 | 2 |
|-------------------------------------|------|------|
| Master, bac+6 | 9.7 | 3.9 |
| Licence, BTS, DUT, santé social | 27.6 | 18.2 |
| Baccalauréat | 20.5 | 21.5 |
| CAP ou BEP | 19.4 | 33.0 |
| Brevet des collèges | 5.4 | 5.1 |
| Sans diplôme ou CEP | 13.7 | 18.1 |
| TYPMEN (p < 0.001) | | |
| Célibataire en emploi | 0.1 | 0.0 |
| Célibataire sans emploi | 0.2 | 0.0 |
| Couple avec un seul actif en emploi | 23.1 | 18.0 |
| Couple avec deux actifs en emploi | 73.9 | 78.9 |
| Couple sans actif en emploi | 0.8 | 1.1 |
| Autre | 1.8 | 1.9 |
| NIVIEcut (p <0.001) | | |
| Sans revenus | 0.1 | 0.0 |
| Moins de 550 | 1.7 | 0.3 |
| Entre 550 et 850 | 5.3 | 2.2 |
| Entre 850 et 1250 | 14.0 | 10.6 |
| Entre 1250 et 1850 | 22.5 | 33.7 |
| Entre 1750 et 2250 | 22.3 | 28.6 |
| Entre 2250 et 2950 | 20.1 | 15.7 |
| Plus de 2950 | 14.2 | 8.9 |
| NENFANTS (p < 0.001) | | |
| Aucun | 31.0 | 31.4 |
| Un | 24.5 | 25.5 |
| Deux | 30.3 | 31.4 |
| Trois | 9.7 | 9.5 |
| Quatre et plus | 4.5 | 2.1 |
| TAU $(p < 0.001)$ | | |
| | | |

Table 19 – Structure des clusters (variables actives et su

| Commune urbaine de moins de 20 000 habitants 4.1 Commune urbaine de 20 000 à 200 000 habitants 19.8 Commune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne 40.2 Commune de l'agglomération parisienne 21.2 TYPLOG (p <0.001) Maison 64.8 Appartement 35.0 Autre logement 0.2 STALOG (p <0.001) Accédant à la propriété 39.0 Propriétaire ou copropriétaire 22.0 Autre 2.1 Locataire 37.0 typo (p <0.001) 1 1 100.0 | | | | |
|--|--|-------|-------|---|
| Commune urbaine de moins de 20 000 habitants 4.1 Commune urbaine de 20 000 à 200 000 habitants 19.8 Commune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne 40.2 Commune de l'agglomération parisienne 21.2 TYPLOG (p <0.001) Maison 64.8 Appartement 35.0 Autre logement 0.2 Propriétaire ou copropriétaire 22.0 Autre 22.0 Autre 21. Locataire 37.0 typo (p <0.001) 1 1 100.0 2 0.0 4 0.0 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p <0.001) 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 1 | 2 | |
| Commune urbaine de 20 000 à 200 000 habitants 19.8 Commune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne 40.2 Commune de l'agglomération parisienne 21.2 TYPLOG (p <0.001) | nune rurale | 14.7 | 19.3 | |
| Commune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne 40.2 Commune de l'agglomération parisienne 21.2 TYPLOG (p <0.001) | nune urbaine de moins de 20 000 habitants | 4.1 | 5.4 | |
| Commune de l'agglomération parisienne 21.2 TYPLOG (p <0.001) | nune urbaine de 20 000 à 200 000 habitants | 19.8 | 18.9 | |
| TYPLOG (p <0.001) Maison 64.8 Appartement 35.0 Autre logement 0.2 STALOG (p <0.001) | nune urbaine de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne | 40.2 | 39.7 | |
| Maison 64.8 Appartement 35.0 Autre logement 0.2 STALOG (p <0.001) | nune de l'agglomération parisienne | 21.2 | 16.7 | |
| Appartement 35.0 Autre logement 0.2 STALOG (p <0.001) | OG (p < 0.001) | | | |
| Autre logement 0.2 STALOG (p <0.001) | n | 64.8 | 74.8 | |
| STALOG (p <0.001) | tement | 35.0 | 24.9 | |
| Accédant à la propriété 39.0 Propriétaire ou copropriétaire 22.0 Autre 2.1 Locataire 37.0 typo (p <0.001) | logement | 0.2 | 0.3 | |
| Propriétaire ou copropriétaire 22.0 Autre 2.1 Locataire 37.0 typo (p <0.001) | G (p < 0.001) | | | |
| Autre 2.1 Locataire 37.0 typo (p <0.001) | ant à la propriété | 39.0 | 34.7 | |
| Locataire 37.0 typo (p <0.001) | létaire ou copropriétaire | 22.0 | 33.6 | |
| typo (p <0.001) 1 | | 2.1 | 1.9 | |
| 1 100.0 2 0.0 1 3 0.0 4 0.0 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | aire | 37.0 | 29.8 | |
| 2 0.0 1 3 0.0 4 0.0 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | < 0.001) | | | |
| 3 0.0 4 0.0 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p <0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 100.0 | 0.0 | |
| 4 0.0 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 100.0 | |
| 5 0.0 6 0.0 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | 1 |
| 6 7 0.0 8 0.0 9 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| 7 0.0 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| 8 0.0 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| 9 0.0 10 0.0 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| 10 NAIS7_H (p < 0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| NAIS7_H (p <0.001) France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| France métropolitaine 78.8 DOM-TOM 3.2 | | 0.0 | 0.0 | |
| DOM-TOM 3.2 | _H (p $<$ 0.001) | | | |
| | e métropolitaine | 78.8 | 83.0 | |
| UE 3.8 | TOM | 3.2 | 2.4 | |
| | | 3.8 | 5.5 | |

Table 19 – Structure des clusters (variables actives et su

| | 1 | 2 |
|---|------|------|
| Afrique | 10.6 | 6.7 |
| Autre | 3.6 | 2.3 |
| $NAIS7_F (p < 0.001)$ | | |
| France métropolitaine | 79.2 | 82.2 |
| DOM-TOM | 3.2 | 2.3 |
| UE | 4.1 | 6.9 |
| Afrique | 9.0 | 5.8 |
| Autre | 4.4 | 2.8 |
| AG6_H (p NA) | | |
| $\mathrm{de}\ 15\ \grave{\mathrm{a}}\ 29\ \mathrm{ans}$ | 8.9 | 5.7 |
| ${\rm de}\ 30\ {\rm \grave{a}}\ 39\ {\rm ans}$ | 27.6 | 21.7 |
| $\mathrm{de}\ 40\ \mathrm{\grave{a}}\ 49\ \mathrm{ans}$ | 29.6 | 29.4 |
| de 50 à 59 ans | 21.2 | 30.7 |
| 60 ans et plus | 12.7 | 12.4 |
| AG6_F (p NA) | | |
| $\mathrm{de}\ 15\ \grave{\mathrm{a}}\ 29\ \mathrm{ans}$ | 13.2 | 9.7 |
| de 30 à 39 ans | 31.6 | 24.7 |
| de 40 à 49 ans | 26.8 | 28.1 |
| $\mathrm{de}\ 50\ \mathrm{\grave{a}}\ 59\ \mathrm{ans}$ | 22.3 | 27.7 |
| 60 ans et plus | 6.0 | 9.8 |
| $n_TYPMEN_new (p < 0.001)$ | | |
| Couple sans enfant | 30.3 | 31.3 |
| Traditionelle | 60.5 | 60.0 |
| Recomposée | 7.0 | 6.8 |
| Monoparentale | 0.0 | 0.0 |
| Personne seule | 0.3 | 0.0 |
| Complexe | 1.8 | 1.9 |

Table 19 – Structure des clusters (variables actives et su

2

1

Note:

Test du khi2: p = pvalue, bleu = résidu < 2, rouge = résidu > 2

Source : blabla Champ : blabla Lecture : blabla

Budgets

Reproductibilité

L'ensemble du code à l'origine de ce travail est disponible sur mon dépôt gitHub personnel. Le répertoire est privé, mais l'accès peut-être fournit sur demande.

Les données de l'enquête utilisée sont disponibles sur Quetlet.

Table 20 – Travail domestique et parental du statut parental et de la configuration familiale

| | | Configuration familiale | | | | | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------------|--------------|-------------------|----------------|-------------|-------------------|------------------|--|
| Caractéristique | Couple sans enfant | Traditionelle | Recomposée | Monoparentale | Personne seule | Complexe | Total | p-valeur | |
| C011 | 16 | 15 | 13 | 13 | 12 | 17 | 14 | < 0,001 | |
| C012 | 1,35 | 1,42 | 1,31 | 1,37 | 1,24 | 1,59 | 1,35 | < 0,001 | |
| C013 | 0,70 | 0,64 | 0,64 | 0,48 | 0,61 | 0,47 | 0,62 | < 0,001 | |
| C021 | 1,71 | 1,07 | 1,32 | 0,76 | 1,50 | 1,12 | 1,30 | < 0,001 | |
| C022 | 1,5 | 1,5 | 2,4 | 2,0 | 2,9 | 2,4 | 2,0 | < 0,001 | |
| C024 | 0,0240 | 0,0086 | 0,0237 | 0,0130 | 0,0124 | 0,0031 | 0,0141 | 0.012 | |
| C031 | 3,3 | 4,2 | 4,1 | 5,1 | 3,2 | 4,5 | 3,8 | < 0,001 | |
| C032 | 0,98 | 1,39 | 1,37 | 1,50 | 0,97 | 1,18 | 1,19 | < 0,001 | |
| C033 | 0,61 | 0,37 | 0,39 | 0,32 | 0,51 | 0,23 | 0,45 | < 0,001 | |
| C041 | 6 | 6 | 7 | 11 | 15 | 7 | 9 | < 0,001 | |
| C043 | 0,53 | 0,43 | 0,50 | 0,32 | 0,35 | 0,42 | 0,42 | < 0,001 | |
| C044 | 2,7 | 2,9 | 2,8 | 5,4 | 5,3 | 3,7 | 3,8 | <0,001 | |
| C044 C045 | 5,8 | 5,0 | 5,1 | 5,9 | 6,4 | 6,2 | 5,7 | <0,001 | |
| C045 C046 | 0,3743 | 0,1388 | 0,1262 | 0,0808 | 0,1784 | 0,1183 | 0,1949 | <0,001 | |
| C040 C051 | 1,58 | 1,54 | 1,14 | 1,19 | 1,20 | 0,1163 | 1,39 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C052 C053 | 0,24 0,82 | 0,26 0,75 | 0,23 0,70 | 0,23 0,63 | 0,24 0,62 | 0,27 $0,74$ | 0,25 $0,71$ | <0,001 <0,001 | |
| C053 C054 | 0,82 | | 0,70 | 0,63 | | | | | |
| | | 0,28 | | | 0,21 | 0,19 | 0,27 | < 0,001 | |
| C055 C056 | 0,92 1,49 | 0,55 $1,52$ | 0,54 1,37 | 0,33 1,28 | 0,47 1,29 | 0,50 $1,35$ | 0,59 $1,42$ | <0,001 <0,001 | |
| | | | | | 1,29 | | | <0,001 | |
| C057 | 0,27 | 0,13 | 0,10 | 0,10 | 0,15 | 0,07 | 0,16 | < 0,001 | |
| C061 | 0,85 | 0,85 | 0,77 | 0,97 | 0,97 | 0,96 | 0,89 | < 0,001 | |
| C062 | 0,83 | 0,84 | 0,82 | 0,73 | 0,58 | 0,71 | 0,75 | < 0,001 | |
| C063 | 0,10 | 0,08 | 0,09 | 0,09 | 0,05 | 0,06 | 0,08 | < 0,001 | |
| C064 | 0,0432 | 0,0284 | 0,0049 | 0,0146 | 0,0387 | 0,0134 | 0,0316 | 0,2 | |
| C071 | 6 | 6 | 6 | 4 | 3 | 4 | 5 | < 0,001 | |
| C072 | 7 | 7 | 8 | 5 | 6 | 7 | 6 | < 0,001 | |
| C073 | 1,57 | 1,71 | 1,64 | 2,23 | 2,12 | 1,85 | 1,85 | < 0,001 | |
| C074 | 1,58 | 1,31 | 0,97 | 1,00 | 1,27 | 0,96 | 1,30 | < 0,001 | |
| C081 | 3,00 | 3,12 | 3,54 | 4,12 | 3,87 | 4,12 | 3,45 | < 0,001 | |
| C091 | 0,95 | 0,90 | 0,83 | 0,78 | 1,05 | 1,03 | 0,94 | < 0,001 | |
| C092 | 0,2244 | 0,1716 | 0,0874 | 0,0539 | 0,0504 | 0,1127 | 0,1327 | < 0,001 | |
| C093 | 1,72 | 1,79 | 2,02 | 1,64 | 1,32 | 2,48 | 1,66 | <0,001 | |
| C094 | 2,82 | 3,06 | 2,95 | 3,23 | 3,38 | 2,63 | 3,10 | <0,001 | |
| C095 | 1,02 | 0,95 | 0,74 | 0,96 | 1,14 | 0,92 | 1,01 | <0,001 | |
| C096 | 1,42 | 1 17 | 1,29 | 0,63 | 0,71 | 0,62 | 1,03 | <0.001 | |
| C096 C097 | 0,89 | 1,17 0,76 | 0,64 | 0,63 | 0,71 | 0,62 | 0,81 | <0,001 <0,001 | |
| C101 | 0,89 | 1,15 | 1,02 | 0,96 | 0,96 | 0,49 | 0,62 | <0,001 | |
| C101 C111 | | | | | | | | | |
| C111 C112 | 4,9 $1,14$ | 6,4 1,31 | 7,0 1,56 | 6,1 0,79 | 5,3 0,60 | 4,9 0,68 | 5,7 $1,02$ | <0,001 <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C121 | 2,72 | 2,85 | 2,72 | 2,89 | 2,27 | 2,85 | 2,66 | < 0,001 | |
| C123 | 0,63 | 0,64 | 0,51 | 0,54 | 0,52 | 0,44 | 0,59 | < 0,001 | |
| C124 | 0,00 | 2,47 | 1,70 | 0,84 | 0,00 | 0,56 | 0,99 | < 0,001 | |
| C125 | 10,6 | 8,6 | 8,3 | 7,6 | 8,6 | 10,1 | 9,0 | < 0,001 | |
| C126 | 0,66 | 0,63 | 0,63 | 0,70 | 0,74 | 0,86 | 0,68 | < 0,001 | |
| C127 | 1,92 | 1,43 | 1,87 | 1,43 | 1,43 | 0,67 | 1,54 | < 0,001 | |
| C128 | 0,13 | 0,06 | 0,05 | 0,07 | 0,06 | 0,03 | 0,08 | 0.003 | |
| C129 | 0,000 | 0,1125 | 0,0918 | 0,1057 | 0,0000 | 0,1509 | 0.0564 | -, | |
| C131 | 16 | 10 | 10 | 7 | 12 | 8 | 12 | < 0,001 | |
| C132 | 8 | 18 | 13 | 7 | 13 | 3 | 13 | < 0,001 | |
| C133 | 4,3 | 1,6 | 3,1 | 2,0 | 4,5 | 2,7 | 3,1 | < 0,001 | |
| C133 | 7 | 6 | 5 | 2,0 | 4,5 | 5 | 5 | <0,001 | |
| C134 C135 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 4 | <0,001 | |
| C136 | 0,0253 | 0,0357 | 0,0222 | 0,0440 | 0,0296 | 0,1246 | 0,0344 | <0,001 | |
| C130 | 11,3999 | 8,5477 | 10,0262 | 7,6431 | 6,4175 | 0,9543 | 8,3853 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C141 | 1 2 866 | $\frac{2}{4\ 142}$ | 4 516 | $\frac{12}{1457}$ | 6 3 397 | 4 322 | $\frac{4}{12700}$ | < 0,001 | |

 $^{^{1}}$ Moyenne; n 2 test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12700).

Table 21

| Configuration familiale | | | | | | | | | |
|-------------------------|--------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|------------------|--|
| Caractéristique | Couple sans enfant | Traditionelle | Recomposée | Monoparentale | Personne seule | Complexe | Total | p-valeur | |
| C011 | 16 | 15 | 13 | 13 | 12 | 17 | 14 | < 0,001 | |
| C012 | 1,35 | 1,42 | 1,31 | 1,37 | 1,24 | 1,59 | 1,35 | < 0,001 | |
| C013 | 0,70 | 0,64 | 0,64 | 0,48 | 0,61 | 0,47 | 0,62 | < 0,001 | |
| C021 | 1,71 | 1,07 | 1,32 | 0,76 | 1,50 | 1,12 | 1,30 | < 0,001 | |
| C022 | 1,5 | 1,5 | 2,4 | 2,0 | 2,9 | 2,4 | 2,0 | < 0,001 | |
| C024 | 0,0240 | 0,0086 | 0,0237 | 0,0130 | 0,0124 | 0,0031 | 0,0141 | 0,012 | |
| C031 | 3,3 | 4,2 | 4,1 | 5,1 | 3,2 | 4,5 | 3,8 | < 0,001 | |
| C032 | 0.98 | 1,39 | 1,37 | 1,50 | 0,97 | 1,18 | 1,19 | < 0,001 | |
| C032 | 0,61 | 0,37 | 0,39 | 0,32 | 0,51 | 0,23 | 0,45 | <0,001 | |
| C041 | 6 | 6 | 7 | 11 | 15 | 7 | 9 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C043 | 0,53 | 0,43 | 0,50 | 0,32 | 0,35 | 0,42 | 0,42 | < 0,001 | |
| C044 | 2,7 | 2,9 | 2,8 | 5,4 | 5,3 | 3,7 | 3,8 | < 0,001 | |
| C045 | 5,8 | 5,0 | 5,1 | 5,9 | 6,4 | 6,2 | 5,7 | < 0,001 | |
| C046 | 0,3743 | 0,1388 | 0,1262 | 0,0808 | 0,1784 | 0,1183 | 0,1949 | < 0,001 | |
| C051 | 1,58 | 1,54 | 1,14 | 1,19 | 1,20 | 0,95 | 1,39 | < 0,001 | |
| C052 | 0,24 | 0,26 | 0,23 | 0,23 | 0,24 | 0,27 | 0,25 | < 0,001 | |
| C053 | 0,82 | 0,75 | 0,70 | 0,63 | 0,62 | 0,74 | 0,71 | < 0,001 | |
| C054 | 0,36 | 0,28 | 0,19 | 0,22 | 0,21 | 0,19 | 0,71 | <0,001 | |
| C055 | 0,92 | 0,28 | 0,19 | 0,33 | 0,47 | 0,50 | 0,59 | <0,001 | |
| C056 | 1,49 | 1,52 | 1,37 | 1,28 | 1,29 | 1,35 | 1,42 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C057 | 0,27 | 0,13 | 0,10 | 0,10 | 0,15 | 0,07 | 0,16 | < 0,001 | |
| C061 | 0,85 | 0,85 | 0,77 | 0,97 | 0,97 | 0,96 | 0,89 | < 0,001 | |
| C062 | 0,83 | 0,84 | 0,82 | 0,73 | 0,58 | 0,71 | 0,75 | < 0,001 | |
| C063 | 0,10 | 0,08 | 0,09 | 0,09 | 0,05 | 0,06 | 0,08 | < 0,001 | |
| C064 | 0,0432 | 0,0284 | 0,0049 | 0,0146 | 0,0387 | 0,0134 | 0,0316 | 0,2 | |
| C071 | 6 | 6 | 6 | 4 | 3 | 4 | 5 | < 0,001 | |
| C072 | 7 | 7 | 8 | 5 | 6 | 7 | 6 | < 0,001 | |
| C073 | 1,57 | 1,71 | 1,64 | 2,23 | 2,12 | 1,85 | 1,85 | < 0,001 | |
| C074 | 1,58 | 1,31 | 0,97 | 1,00 | 1,27 | 0,96 | 1,30 | < 0,001 | |
| C081 | 3,00 | 3,12 | 3,54 | 4,12 | 3,87 | 4,12 | 3,45 | < 0,001 | |
| C091 | 0.95 | 0.90 | 0.82 | 0.78 | 1.05 | 1.09 | 0,94 | <0.001 | |
| C092 | 0,2244 | 0,1716 | 0,83 0,0874 | 0,0539 | 1,05 $0,0504$ | 1,03 $0,1127$ | 0,94 | <0,001 <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C093 | 1,72 | 1,79 | 2,02 | 1,64 | 1,32 | 2,48 | 1,66 | < 0,001 | |
| C094 | 2,82 | 3,06 | 2,95 | 3,23 | 3,38 | 2,63 | 3,10 | < 0,001 | |
| C095 | 1,02 | 0,95 | 0,74 | 0,96 | 1,14 | 0,92 | 1,01 | < 0,001 | |
| C096 | 1,42 | 1,17 | 1,29 | 0,63 | 0,71 | 0,62 | 1,03 | < 0,001 | |
| C097 | 0,89 | 0,76 | 0,64 | 0,58 | 0,96 | 0,49 | 0,81 | < 0,001 | |
| C101 | 0,14 | 1,15 | 1,02 | 0,96 | 0,18 | 0,66 | 0,62 | < 0,001 | |
| C111 | 4,9 | 6,4 | 7,0 | 6,1 | 5,3 | 4,9 | 5,7 | < 0,001 | |
| C112 | 1,14 | 1,31 | 1,56 | 0,79 | 0,60 | 0,68 | 1,02 | < 0,001 | |
| C121 | 2,72 | 2,85 | 2,72 | 2,89 | 2,27 | 2,85 | 2,66 | < 0,001 | |
| C121 C123 | 0,63 | 0,64 | 0,51 | 0,54 | 0,52 | 0,44 | 0,59 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C124 | 0,00 | 2,47 | 1,70 | 0,84 | 0,00 | 0,56 | 0,99 | <0,001 | |
| C125 C126 | 10,6 0,66 | 8,6 0,63 | 8,3 0,63 | 7,6 0,70 | $8,6 \\ 0,74$ | 10,1 0,86 | $9,0 \\ 0,68$ | <0,001 <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C127 | 1,92 | 1,43 | 1,87 | 1,43 | 1,43 | 0,67 | 1,54 | < 0,001 | |
| C128 | 0,13 | 0,06 | 0,05 | 0,07 | 0,06 | 0,03 | 0,08 | 0,003 | |
| C129 | 0,0000 | 0,1125 | 0,0918 | 0,1057 | 0,0000 | 0,1509 | 0,0564 | | |
| C131 | 16 | 10 | 10 | 7 | 12 | 8 | 12 | < 0,001 | |
| C132 | 8 | 18 | 13 | 7 | 13 | 3 | 13 | < 0,001 | |
| C133 | 4,3 | 1,6 | 3,1 | 2,0 | 4,5 | 2,7 | 3,1 | < 0,001 | |
| C134 | 7 | 6 | 5 | 2,0 | 4,5 | 5 | 5 | <0,001 | |
| C135 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 | 4 | <0,001 | |
| C136 | 0,0253 | 0,0357 | 0,0222 | 0,0440 | 0,0296 | 0,1246 | 0,0344 | <0,001 | |
| C137 | 11,3999 | 8,5477 | 10,0262 | 7,6431 | 6,4175 | 0,1246 | 8,3853 | <0,001 | |
| | | | | | | | | | |
| C141 | 1 | 2 | 4 | 12 | 6 | 4 | 4 | < 0,001 | |
| Effectifs | 2 866 | 4 142 | 516 | 1 457 | 3 397 | 322 | 12 700 | | |

 $^{^1}$ Moyenne; n 2 test de Wilcoxon sur la somme des rangs adapté aux plans d'échantillonnage complexes Source : Budget de famille, 2017 Champ : Ménages formés par au moins un individu adulte agé de 25 à 65 ans (N = 12700).